

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT



Station d'épuration – Les Arcs sur Argens

Eau &
Assainissement
en DRACÉNIÉ
PROVENCE
VERDON

2024

SOMMAIRE

Introduction

PARTIE I – RPQS ASSAINISSEMENT

1. Caractéristiques techniques du service

- 1.1 – Présentation du territoire
- 1.2 – L'organisation du service
- 1.3 – Modes de gestion du service
- 1.4 – Nombre d'abonnés
- 1.5 – Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées
- 1.6 – Autorisations de déversements d'effluents industriels
- 1.7 – Linéaire de réseaux de collecte

2. Volet financier

- 2.1 – Modalités de tarification
- 2.2 – Facture d'assainissement type
- 2.3 – Volumes facturés et recettes
- 2.4 – Montant financier des travaux engagés
- 2.5 – Encours total de la dette du service, épargne brute annuelle et durée d'extinction de la dette
- 2.6 – Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

3. Indicateurs de performance

- 3.1 – Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif
- 3.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
- 3.3 – Indicateurs supplémentaires pour les collectivités disposant d'une CCSP
- 3.4 – Efficacité environnementale

4. Ouvrages d'épuration

- 4.1 – Ouvrages d'épuration des eaux usées
- 4.2 – Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration
- 4.3 – Conformités
- 4.4 – Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

PARTIE II – FAITS MARQUANTS ET TRAVAUX 2024

- Travaux réalisés sur les ouvrages d'épuration en 2024
- Travaux réalisés sur le réseau d'assainissement en 2024

PARTIE III – PROJETS A VENIR

2024 EN BREF

Le service d'assainissement de la commune de Salernes intégré la régie communautaire au 1er avril 2024. Le nouveau contrat de délégation de service public de Callas a débuté le 1^{er} juin 2024.

En 2024, le conseil d'agglomération a décidé d'intégrer les services d'eau potable et d'assainissement de la commune de Sillans-la-Cascade dans la régie communautaire au 1^{er} janvier 2025.

Pour rappel : la régie communautaire intervient sur 17 communes pour l'assainissement collectif (Ampus, Les Arcs-sur-Argens, Bargème, Bargemon, La Bastide, Claviers, Comps-sur-Artuby, Figanières, Lorgues, Montferrat, La Motte, La Roque-Esclapon, Saint Antonin du Var, Salernes Taradeau, Trans-en-Provence et Vidauban).

Les équipes de DPVa exploitent en régie directe 23 stations d'épuration.

L'assainissement peut être collectif ou non collectif en fonction des zones du territoire et des capacités de collecte. L'Assainissement Non Collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques.

LES GRANDS PROJETS 2024

En 2024, la compétence Eau/Assainissement a représenté (réalisé) 30 M€ dont 18,4 M€ en fonctionnement et 11,6 M€ permettant de financer de nombreux travaux d'amélioration des réseaux et des infrastructures sur toutes les communes de la communauté d'agglomération, des renouvellements de réseaux eau potable et/ou eaux usées.

La priorité de 2024 a été la mise en conformité des stations d'épurations du territoire et notamment au travers de quelques études et projets majeurs comme : la réhabilitation complète des stations de Bargème et La Roque, la mise en conformité du traitement UV à la station des Arcs, le renouvellement des diffuseurs d'aération sur la station de Lorgues et le renouvellement des deux dégrilleurs automatiques à la station de Taradeau.

Afin de coordonner la réalisation de travaux d'extension ou de renouvellement de réseaux présents sous l'emprise de travaux communaux, des conventions de délégations de maîtrise d'ouvrage ont été réalisées avec les communes de Callas (impasse des sangliers), Lorgues (avenant1 pour Castrum), Saint-Antonin-du-Var (chemin Clos de Jaumard) et Vidauban (boulevard des Vallons).

Par ailleurs, avec la montée en puissance de l'exploitation, la régie dispose de plusieurs d'accords-cadres ont été réalisés, en particulier la fourniture de pièces hydrauliques et électriques, achat de véhicules, travaux de canalisations, branchements et réparations de fuite, maîtrise d'œuvre générale, recherche de fuites, diagnostics génie civil...

Partie I – ASSAINISSEMENT

1 – Caractéristiques techniques du service

1.1 – Présentation du territoire

Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) regroupe 23 communes au sein de son périmètre. Elle assure la collecte et le traitement des eaux usées de ces communes dont 17 communes sont gérées en régie et 6 en délégation du service public. L'assainissement peut être collectif ou non collectif en fonction des zones du territoire et des capacités de collecte.

Les habitations équipées d'un assainissement non collectif relèvent du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Chiffres clés :

Plus de 90 agents
répartis sur le
territoires

42 834 abonnés
raccordés à
l'assainissement
collectif

105 793 habitants
desservis par un réseau
d'assainissement
collectif

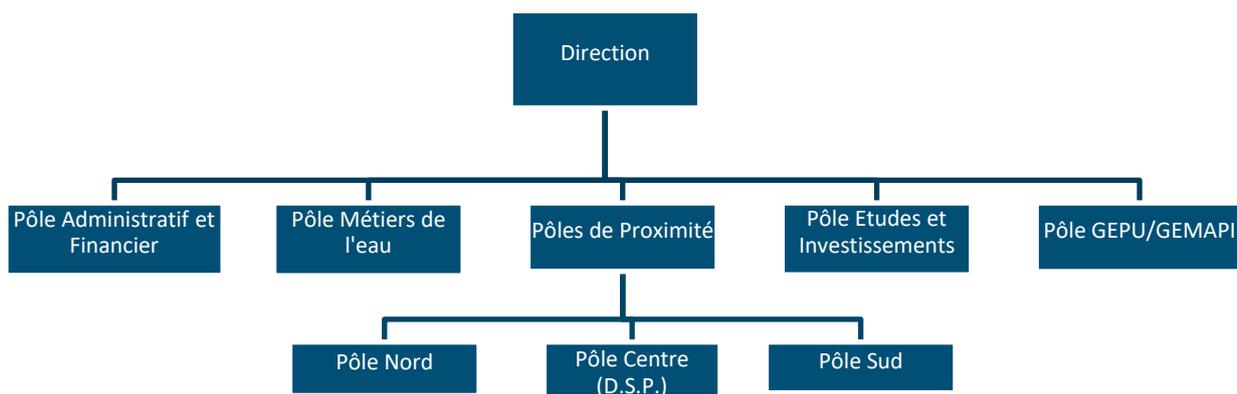
489,72 km de réseau
d'assainissement
collectif sur le territoire

381 débouchages
réseau et
branchements sur le
territoire de la régie

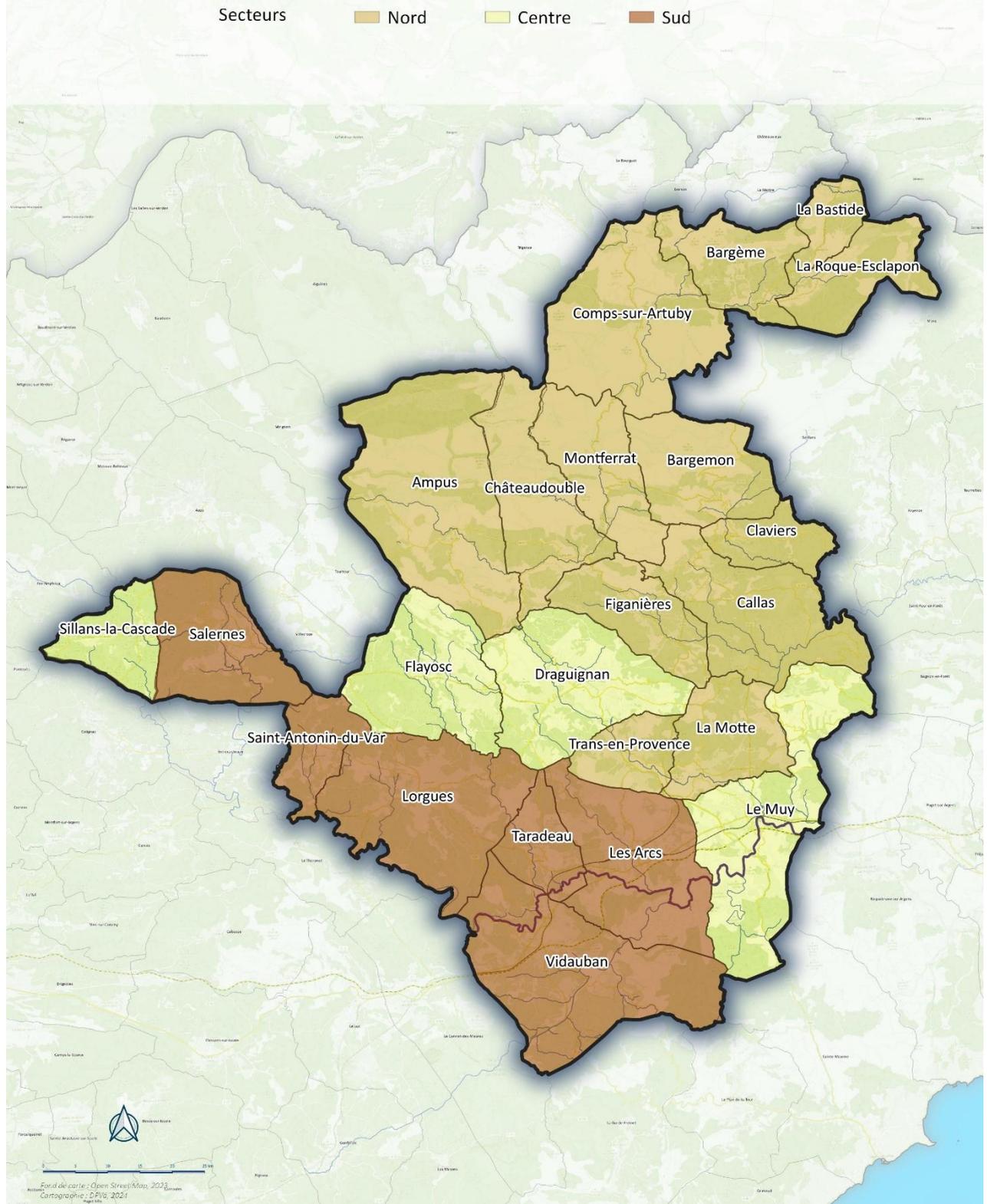
305 tonnes de boues
évacuées des stations
d'épuration de la régie

1.2 – L'organisation du service

La direction de l'Eau et de l'Assainissement compte environ 90 agents répartis sur tout le territoire.



Organisation en 3 pôles des communes de la DPVa en 2024



Pour le **Pôle client Nord**, l'accueil du public se trouve au :

281, route de Draguignan – 83131 MONTFERRAT

Tél : 04.13.35.46.36 – 04.83.08.30.79 – 04.13.35.46.95

Email : servicedeseaux.nord@dracenie.com

Horaires : Du lundi au vendredi - De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30



Pour le **Pôle client Sud**, l'accueil du public se trouve au :

4156 Route Nationale 7 – ZA de la Condamine – 83550 VIDAUBAN

Tél : 04.13.35.46.46

Email :

- Vidauban : servicedeseaux.vidauban@dracenie.com
- Lorgues : servicedeseaux.lorgues@dracenie.com
- Les Arcs : servicedeseaux.lesarcs@dracenie.com
- Taradeau : servicedeseaux.taradeau@dracenie.com
- Saint Antonin : servicedeseaux.saintantonin@dracenie.com
- Salernes : servicedeseaux.sud@dracenie.com



Horaires : Du lundi au vendredi - De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



1.3 – Modes de gestion du service

En 2024, deux modes de gestion sont présents sur le territoire de DPVa pour l'assainissement :

La régie pour 17 communes :

- Le pôle Nord : Comps-sur-Artuby, Bargème, la Bastide, la Roque-Esclapon, Ampus, Montferrat, Bargemon, Claviers, Figanières, la Motte et Trans-en-Provence
- Le pôle Sud : Saint-Antonin-du-Var, Lorgues, Taradeau, Vidauban, Salernes et les Arcs sur Argens

La Délégation de Service Public (DSP) pour 6 communes :

- Sillans-la-Cascade et Flayosc : DSP confiées à la société SUEZ
- Callas : la DSP confiée à la société SAUR a pris fin au 31 mai 2024. Un nouveau contrat de DSP a été signé avec la société TEC-Veolia au 1^{er} juin 2024
- Draguignan, Châteaudouble, et le Muy (convention de gestion) : DSP confiées à la société TEC-Veolia et Veolia.

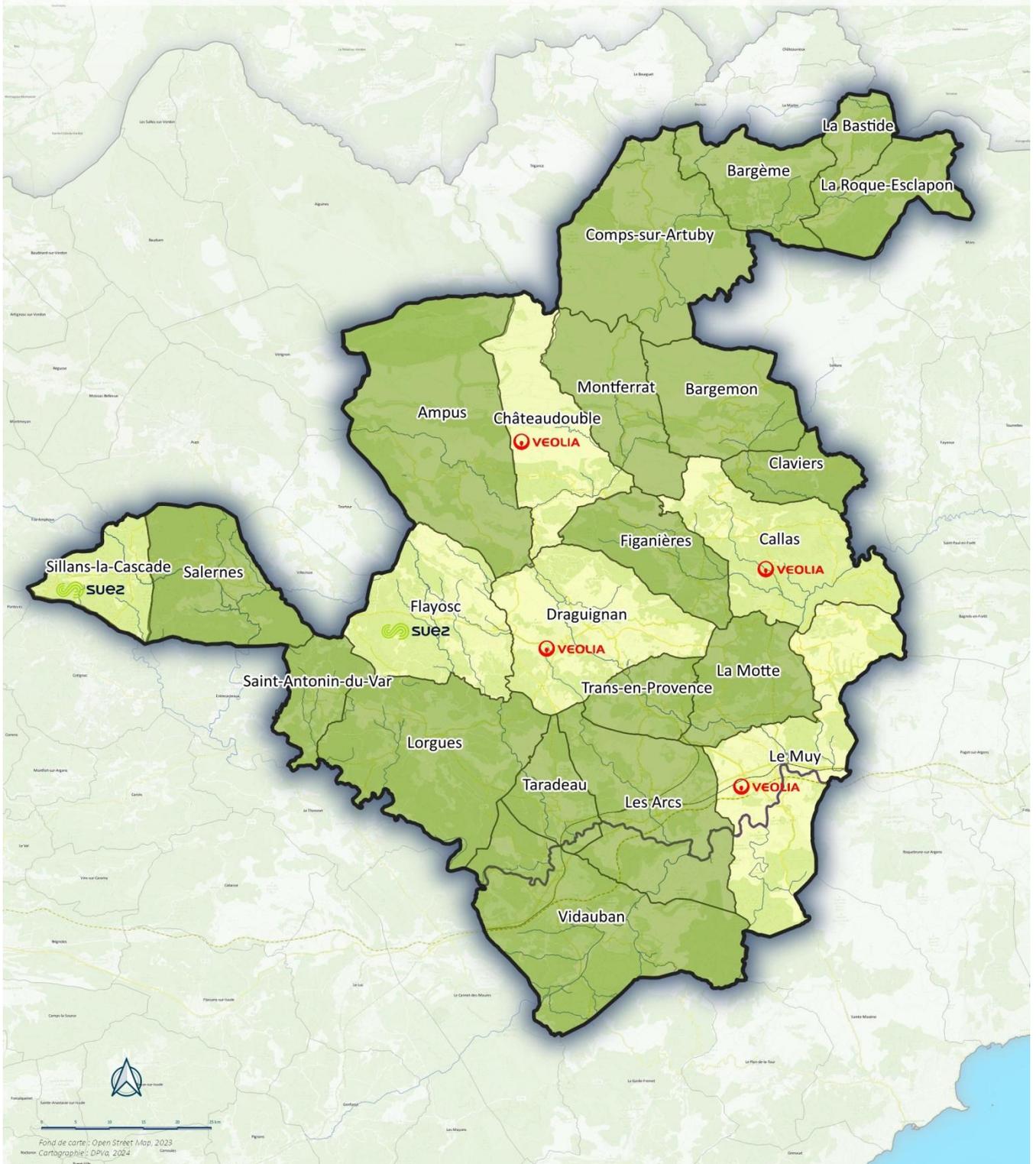
DPVa pilote également un contrat de DSP sur une ancienne structure publique dissoute de type syndicat :

- le SIVU Trans-Draguignan en charge du transfert et du traitement des eaux usées des communes de Draguignan et Trans-en-Provence DSP confiée à la société VEOLIA.

La commune de Salernes a intégré la régie au 1er avril 2024.

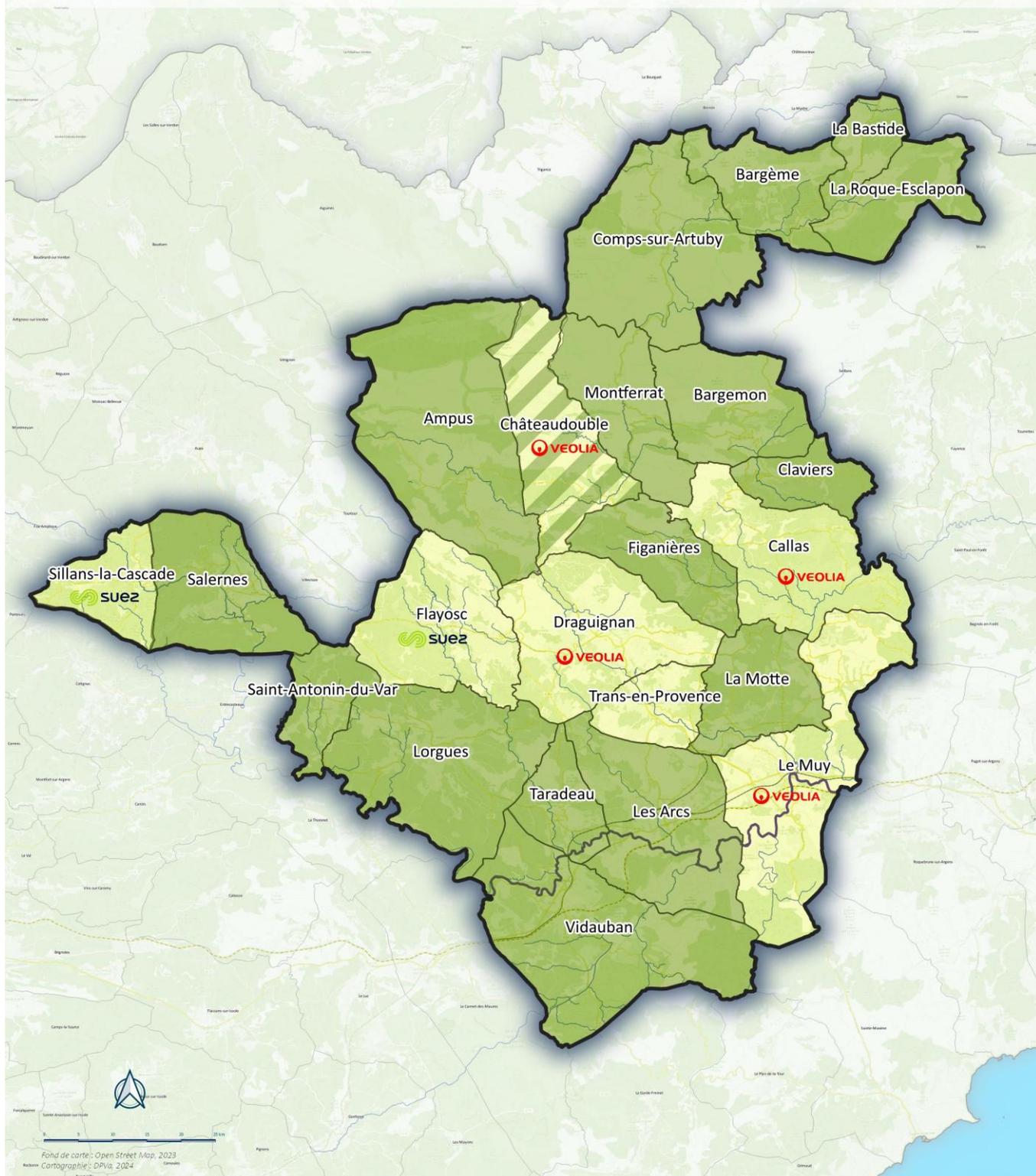
Mode de gestion de collecte de l'assainissement en 2024

Mode de gestion DSP Régie



Mode de gestion de traitement de l'assainissement en 2024

Mode de gestion DSP Régie Gestion mixte



1.4 - Nombre d'abonnés [VP.056]

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L21-10-3 du Code de l'environnement, DPVa compte **42 834 abonnés** en 2024 (42 422 abonnés en 2023). Le nombre d'abonnés peut varier en fonction des nouveaux branchements et des contrats résiliés dans le cadre de logements vacants.

Nom de la commune	Nombre d'abonnés raccordés 2023	Nombre d'abonnés raccordés 2024	Evolution (%)
AMPUS	409	395	-3,42 %
BARGEMON	818	800*	-2,20 %
CALLAS	755	795	5,30 %
CHATEAUDOUBLE	176	178	1,14 %
CLAVIERS	346	329	-4,91%
DRAGUIGNAN	14 890	15 091	1,35 %
FIGANIERES	754	758	0,53%
FLAYOSC	1 253	1 297	3,51%
LORGUES	2 704	2 748	1,63 %
LA MOTTE	1 293	1 312	1,47%
LE MUY	3 404	3 413	0,26 %
LES ARCS SUR ARGENS	3 190	3 203	0,41 %
MONTFERRAT	313	324	3,51%
SAINT ANTONIN DU VAR	47	47	0 %
SALERNES	2 368	2 368	0 %
SILLANS LA CASCADE	325	324	-0,31%
SIVOM SUD (Bargème, Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque Esclapon)	689	662	-3,92%
TARADEAU	659	675	2,43 %
TRANS EN PROVENCE	2 839	2 842	0,11 %
VIDAUBAN	5 190	5 273	1,60 %
TOTAL	42 422	42 834	0,97 %

1.5 – Estimation du nombre d’habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif [VP.056]

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

Méthode de calcul : Taille des ménages (données INSEE) x nombre d’abonnés raccordés.

DPVa dessert **105 793 habitants** en 2024 (105 026 habitants en 2023)

Nom de la commune	Taille des ménages	Nombre d’habitants desservis 2023	Nombre d’habitants desservis 2024	Evolution
AMPUS	2,05	838	810	- 3,34 %
BARGEMON	2,04	1 669	1 632	-2,22 %
CALLAS	-	1 883	1 968*	4,51 %
CHATEAUDOUBLE	-	494	492	-0,40 %
CLAVIERS	1,96	678	645	-4,87 %
DRAGUIGNAN	-	40 362	40 638	0,68 %
FIGANIERES	2,33	1 757	1 766	0,51%
FLAYOSC	-	4 351	4 351	0%
LORGUES	2,09	5 651	5 743	1,63 %
LA MOTTE	2,13	2 754	2 795	1,49 %
LE MUY	-	9 717	9 881	1,69 %
LES ARCS SUR ARGENS	2,28	7 273	7 303	0,41 %
MONTFERRAT	1,93	604	625	3,48 %
SAINT ANTONIN DU VAR	2,23	105	105	-
SALERNES	-	5 084	5 056	-0,55 %
SILLANS LA CASCADE	-	744	739	-0,67 %
SIVOM SUD (Bargème, Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque Esclapon)	1,97	1 357	1 304	-3,91 %
TARADEAU	2,16	1 423	1 458	2,46 %
TRANS EN PROVENCE	2,18	6 189	6 196	0,11 %
VIDAUBAN	2,33	12 093	12 286	1,60 %
TOTAL		105 026	105 793	0,73 %

**donnée issue du RAD délégataire sortant*

1.6 - Autorisations de déversements d’effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d’arrêtés autorisant le déversement d’eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l’article L1331-10 du Code de la Santé Publique au 31/12/2024 est de 8.

1.7 – Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) [VP.077]

Le service public d'assainissement collectif est constitué d'un linéaire de collecte total de **489,72 km** (489,71 km en 2023).

Nom de la commune	Linéaire de réseau de collecte (hors branchements en km) - 2023	Linéaire de réseau de collecte (hors branchements en km) - 2024
AMPUS	7,14	7,14
BARGEMON	15,00	15,00
CALLAS	14,15	14,20*
CHATEAUDOUBLE	5,03	5,03
CLAVIERS	3,69	3,69
DRAGUIGNAN	92,04	92,04
FIGANIERES	11,60	11,60
FLAYOSC	13,44	13,45
LORGUES	40,00	40,00
LA MOTTE	16,00	16,00
LE MUY	36,38	36,40
LES ARCS SUR ARGENS	31,32	31,32
MONTFERRAT	9,00	9,00
SAINT ANTONIN DU VAR	4,00	4,00
SALERNES	52,47	52,48
SILLANS LA CASCADE	7,40	7,32
SIVOM SUD (Bargème, Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque Esclapon)	16,35	16,35
SIVU TRANS-DRAGUIGNAN	10,60	10,60
TARADEAU	12,28	12,28
TRANS EN PROVENCE	30,42	30,42
VIDAUBAN	61,40	61,40
TOTAL	489,71	489,72

**donnée issue du RAD délégataire sortant*

2 – Volet Financier

2-1 – Modalités de tarification

La facture d'eau et d'assainissement comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part fixe (abonnement).

La délibération n°C_2024_304 fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice, a été prise en séance du Conseil d'agglomération du 13/12/2024, elle est effective à compter du 01/01/2025.

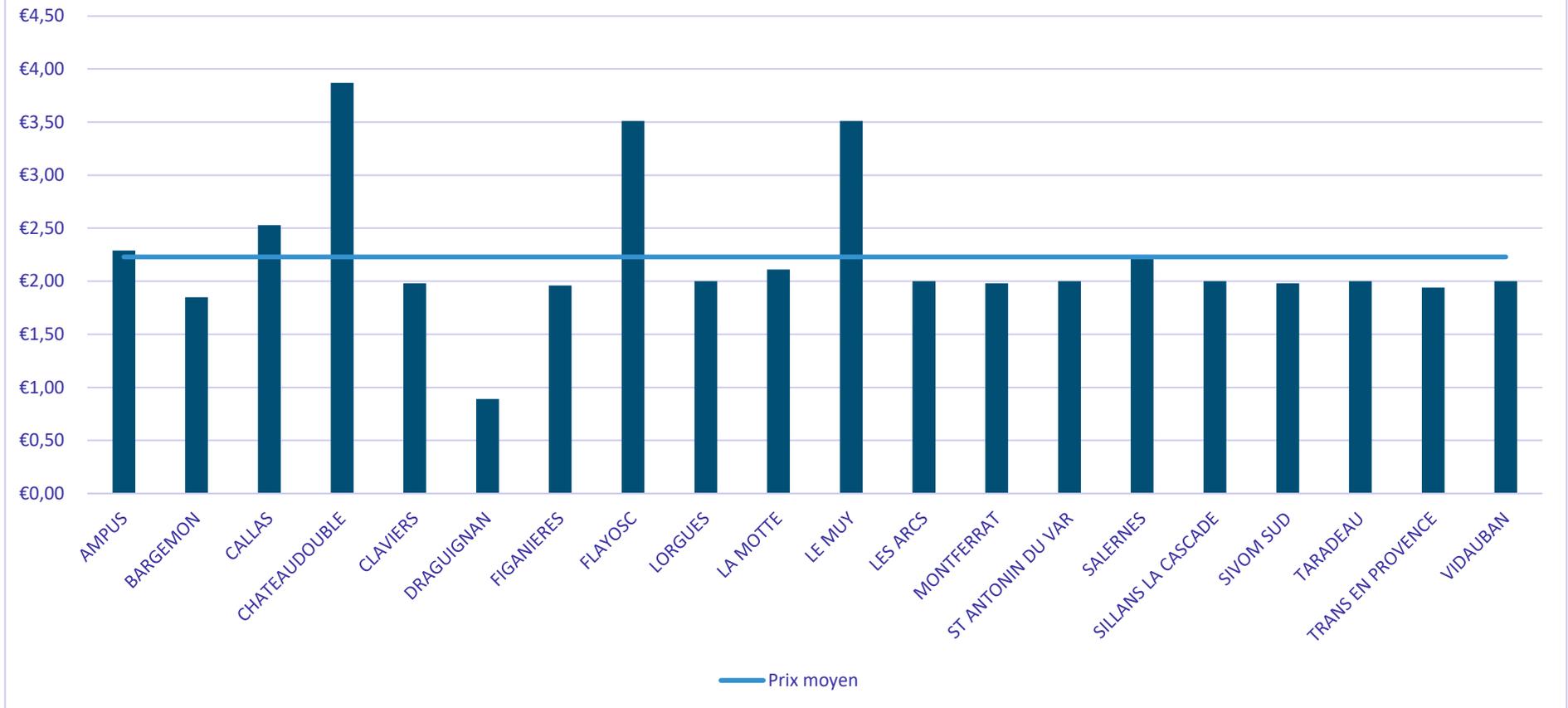
2-2 – Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE sont :

Commune	Part fixe annuelle collectivité [VP.191]	Total conso. Part collectivité	Montant HT de la facture 120 m3 au 01/01/2025 revenant aux collectivités [VP.178]	Part fixe annuelle délégataire [VP.190]	Total conso. Part délégataire	Montant HT de la facture de 120 m3 au 01/01/2025 revenant au délégataire [VP.177]	Montant total des taxes et redevances afférentes au service* - facture 120 m3 au 01/01/2025 [VP.179]	Montant total d'une facture 120 m3 au 01/01/2025	Prix TTC au m3 pour 120 m3 au 01/01/2025 [D204.0]
AMPUS	40,00 €	208,37 €	248,37 €				26,03 €	274,40 €	2,29 €
BARGEMON	40,00 €	160,80 €	200,80 €				21,27 €	222,07 €	1,85 €
CALLAS	- €	18,00 €	18,00 €	40,00 €	217,20 €	257,20 €	28,71 €	303,91 €	2,53 €
CHATEAUDOUBLE	43,74 €	202,91 €	246,65 €	93,16 €	81,41 €	174,54 €	43,31 €	464,50 €	3,87 €
CLAVIERS	40,00 €	174,50 €	214,50 €				22,64 €	237,14 €	1,98 €
DRAGUIGNAN	- €	61,20 €	61,20 €	10,18 €	24,48 €	34,66 €	10,77 €	106,63 €	0,89 €
FIGANIERES	37,00 €	175,20 €	212,20 €				22,41 €	234,61 €	1,96 €
FLAYOSC	19,30 €	120,00 €	139,30 €	31,40 €	211,54 €	242,94 €	39,41 €	421,65 €	3,51 €
LORGUES	40,00 €	176,70 €	216,70 €				22,86 €	239,56 €	2,00 €
LA MOTTE	40,00 €	189,60 €	229,60 €				24,15 €	253,75 €	2,11 €
LE MUY	- €	105,60 €	105,60 €	15,37 €	260,48 €	275,85 €	39,33 €	420,78 €	3,51 €
LES ARCS	40,00 €	176,70 €	216,70 €				22,86 €	239,56 €	2,00 €
MONTFERRAT	40,00 €	174,50 €	214,50 €				22,64 €	237,14 €	1,98 €
ST ANTONIN DU VAR	40,00 €	176,70 €	216,70 €				22,86 €	239,56 €	2,00 €
SALERNES	73,80 €	167,63 €	241,43 €				25,33 €	266,76 €	2,22 €
SILLANS LA CASCADE	40,00 €	176,70 €	216,70 €				22,86 €	239,56 €	2,00 €
SIVOM SUD	40,00 €	174,50 €	214,50 €				22,64 €	237,14 €	1,98 €
TARADEAU	40,00 €	176,70 €	216,70 €				22,86 €	239,56 €	2,00 €
TRANS EN PROVENCE	17,20 €	101,81 €	119,01 €	21,80 €	69,50 €	91,30 €	22,22 €	232,53 €	1,94 €
VIDAUBAN	40,00 €	176,70 €	216,70 €				22,86 €	239,56 €	2,00 €

* Redevance performance des réseaux EU : 0,0090 € HT/m³ + Taux TVA applicable : 10 %

Prix du m³ en € TTC au 1^{er} janvier 2025



2.3 - Volumes facturés et recettes [VP.068] – [DC.184]

Le volume d’eaux usées facturé est de **4 697 737 m³** en 2024. (4 682 849 m³ en 2023)

Le montant HT des recettes liées à la facturation de l’assainissement correspond à la somme HT de toutes les factures d’eau émises, comprenant la ou les parts délégataires (quand le service est affermé ou concédé) et la redevance modernisation des réseaux de collecte de l’Agence de l’Eau. Sont exclues les autres recettes de type : travaux, participation diverses des abonnés...

Nom de la commune	Volume d’eaux usées facturé (en m ³) 2023	Montant HT des recettes 2023	Volume d’eaux usées facturé (en m ³) 2024	Montant HT des recettes 2024
AMPUS	20 229	49 588,47 €	28 338	62 464,09 €¹
BARGEMON	47 453	70 884,71 €	66 476	114 272,79 €
CALLAS	55 975	144 300,00 €	66 650	128 356,00 €
CHATEAUDOUBLE	8 917	20 096,00 €	8 383	21 775,00 €
CLAVIERS	10 447	26 949,33 €	23 871	49 784,28 €²
DRAGUIGNAN	1 940 338	533 181,00 €	1 954 673	541 415,00 €
FIGANIERES	72 028	139 477,96 €	106 544	196 237,95 €³
FLAYOSC	97 858 ⁴	62 292,00 € ⁴	107 666	149 440,11 €
LORGUES	289 381	569 327,60 €	305 219	566 059,14 €
LA MOTTE	149 288	265 036,39 €	136 080	253 522,72 €
LE MUY	434 556	781 884,00 €	451 008	961 406,00 €
LES ARCS SUR ARGENS	323 203	617 736,43 €	348 743	703 380,83 €
MONTFERRAT	28 685	58 711,71 €	27 664	56 206,18 €
SAINT ANTONIN DU VAR	5 443	10 997,87 €	3 373	4 295,74 €
SALERNES	229 551	529 288,00 €	177 276	310 176,00 €
SILLANS LA CASCADE	26 442	76 542,00 €	31 167	87 898,00 €
SIVOM SUD (Bargème, Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque Esclapon)	52 475	107 243,17 €	42 851	89 644,05 €⁵
TARADEAU	54 222	108 025,78 €	63 557	160 320,47 €
TRANS EN PROVENCE	362 492	689 233,29 €	237 704	453 807,23 €
VIDAUBAN	473 866	943 215,73 €	510 494	1 345 059,84 €
TOTAL	4 682 849	5 804 011,44 €	4 697 737	6 255 521,42 €

¹ Ampus : En 2023, les consommations des abonnés absents comptaient zéro. En 2024, les consommations des abonnés absents ont été estimées sur une moyenne des 3 dernières années. Ce qui explique l'augmentation des volumes facturés de 2023 à 2024.

² Claviers : 3 rôles de facturation sur l'année 2024.

³ Figanières : 3 rôles de facturation sur l'année 2024.

⁴ Flayosc : Données transmises par Veolia du 1^{er} janvier au 31 mars 2023. Pas de données de la part de SUEZ pour le reste de l'année

⁵ SIVOM Sud : En 2023, trois périodes ont été facturées : Eté 2022 - Hiver 2022-2023 et été 2023.

2.4 - Montant financier des travaux engagés [DC.195]

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande, suivi d'un mandatement. Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité et par son ou ses délégataires (si le service est affermé ou concédé). Ils comprennent les travaux de renouvellement.

Nom de la commune	Montant des travaux engagés en 2023 (€ HT)			Montant des travaux engagés en 2024 (€ HT)		
	Par DPVa	Par le délégataire	Total	Par DPVa	Par le délégataire	Total
AMPUS	5 234,00		5 234,00	3 062,70		3 062,70
BARGEMON	53 941,00		53 941,00	33 308,55		33 308,55
CALLAS	10 000,00	22 500,00	32 500,00	-	20 770,00	20 770,00
CHATEAUDOUBLE	-	782,00	782,00	-	814,00	814,00
CLAVIERS	6 442,00		6 442,00	-		-
DRAGUIGNAN	218 899,00	90 712,00	309 611,00	428 750,21	80 697,00	509 447,21
FIGANIERES	52 740,00		52 740,00	9 535,60		9 535,60
FLAYOSC	114 900,00	10 146,00*	125 046,00	9 300,00	22 958,08	32 258,08
LORGUES	326 586,00		326 586,00	325 188,58		325 188,58
LA MOTTE	46 918,00		46 918,00	169 818,17		169 818,17
LE MUY	40 314,00	143 470,00	183 784,00	-	147 556,00	147 556,00
LES ARCS SUR ARGENS	22 500,00		22 500,00	122 750,00		122 750,00
MONTFERRAT	2 010,00		2 010,00	-		-
SAINT ANTONIN DU VAR	-		-	-		-
SALERNES	48 630,00	-	48 630,00	-	16 502,00	16 502,00
SILLANS LA CASCADE	-	4 289,00	4 289,00	-	4 990,00	4 990,00
SIVOM SUD (Bargème, Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque Esclapon)	22 118,00		22 118,00	289 109,50		289 109,50
SIVU DRAGUIGNAN - TRANS EN PROVENCE	295 508,00	408 354,00	703 762,00	101 646,40	394 102,00	495 748,40
SIVOM DE CALLAS	199 531,31		199 531,31	20 635,00		20 635,00
STEP LES ARCS - TARADEAU-VIDAUBAN	245 919,06		245 919,06	396 911,08		396 911,08
TARADEAU	-		-	-		-
TRANS EN PROVENCE	2 588,00		2 588,00	288 538,90		288 538,90
VIDAUBAN	2 567,00		2 567,00	407 643,31		407 643,31
TOTAL	1 717 345,37	680 253,00	2 397 498,37	2 606 198,00	688 389,08	3 294 587,08

* Données transmises par Veolia du 1^{er} janvier au 31 mars 2023. Pas de données de la part de SUEZ pour le reste de l'année.

2.5 - Encours total de la dette du service [VP.182], épargne brute annuelle [VP.183] et durée d'extinction de la dette - [P256.2]

L'encours total de la dette correspond au montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés, calculé au 31/12 de l'année N. La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49)

La durée d'extinction de la dette (indicateur P.256.2) se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Encours total de la dette au 31/12/2024}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

Nom de la commune	Encours total de la dette (montant restant dû) [VP.182]	Epargne brute annuelle [VP.183]	Durée d'extinction de la dette (en années) [P256.2]
AMPUS	-	47 660,21 €	-
BARGEMON	249 621,22 €	-26 078,18 €	-9,57
CALLAS	469 434,99 €	12 280,37 €	38,23
CHATEAUDOUBLE	5 412,29 €	16 958,05 €	0,32
CLAVIERS	75 360,97 €	-3 026,43 €	-24,90
DRAGUIGNAN	-	203 906,59 €	-
FIGANIERES	136 482,35 €	123 841,64 €	1,10
FLAYOSC	255 504,38 €	92 982,89 €	2,75
LOGUES	1 367 183,40 €	394 564,39 €	3,47
LA MOTTE	662 451,60 €	132 228,97 €	5,01
LE MUY	3 217 740,77 €	259 437,91 €	12,40
LES ARCS	1 786 670,89 €	484 683,73 €	3,69
MONTFERRAT	9 909,53 €	40 540,14 €	0,24
SAINT ANTONIN DU VAR	68 844,73 €	14 596,44 €	4,72
SALERNES	-	351 845,56 €	-
SILLANS-LA-CASCADE	69 543,05 €	21 840,17 €	3,18
SIVOM SUD (Bargème, Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque Esclapon)	838 147,74 €	74 517,90 €	11,25
SIVOM DE CALLAS	997 281,31 €	142 003,36 €	7,02
SIVU TRANS DRAGUIGNAN	899 559,12 €	954 998,92 €	0,94
SIVU TAV	3 052 741,87 €	181 574,62 €	16,81
TARADEAU	201 418,79 €	46 068,72 €	4,37
TRANS EN PROVENCE	-	164 520,60 €	-
VIDAUBAN	1 433 028,46 €	356 441,86 €	4,02
TOTAL	15 796 337,46 €	4 088 388,43 €	3,86

2.6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement [VP.119]

En 2024, le service a réalisé des abandons de créances pour un montant total de **191.99 €** pour les services gérés en régie.

3– Indicateurs de performance

3-1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif [P.201.1]

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut-être raccordée.

Le schéma directeur d'assainissement intercommunal de DPVa va prochainement être réalisé.

3-2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P.202.2]

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements, et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

Tableau détaillé des variables utilisées pour le calcul :

Partie A : plan des réseaux	
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau.
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)
Partie B : inventaire des réseaux	
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)

Nom de la commune	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
AMPUS	85
BARGEMON	119
CALLAS	75
CHATEAUDOUBLE	38
CLAVIERS	95
DRAGUIGNAN	105
FIGANIERES	95
FLAYOSC	79
LORGUES	95
LA MOTTE	95
LE MUY	85
LES ARCS SUR ARGENS	95
MONTFERRAT	95
SAINT ANTONIN DU VAR	95
SALERNES	30
SILLANS LA CASCADE	75
SIVOM SUD (Bargème, Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque Esclapon)	119
SIVU TRANS-DRAGUIGNAN	95
TARADEAU	70
TRANS EN PROVENCE	85
VIDAUBAN	92

3-3. Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P.251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\frac{\text{Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} \times 1000$$

Nom de la commune	Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur [VP.023]	Taux de débordement (nb/1000 abonnés)
AMPUS	0	0
BARGEMON	1	0,61
CALLAS	0	0
CHATEAUDOUBLE	0	0
CLAVIERS	0	0
DRAGUIGNAN	0	0
FIGANIERES	0	0
FLAYOSC	0	0
LORGUES	3	0,52
LA MOTTE	1	0,36
LE MUY	0	0
LES ARCS SUR ARGENS	1	0,14
MONTFERRAT	0	0
SAINT ANTONIN DU VAR	0	0
SALERNES	3	0,59
SILLANS LA CASCADE	NC	NC
SIVOM SUD (Bargème, Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque Esclapon)	0	0
SIVU TRANS-DRAGUIGNAN	0	0
TARADEAU	0	0
TRANS EN PROVENCE	2	0,32
VIDAUBAN	2	0,16

POINTS DE CURAGE FREQUENTS DU RESEAU (P.252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes. Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Le calcul se fait selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{Linéaire de réseau de collecte hors branchements}} \times 100$$

Nom de la commune	Nombre de points noirs [VP.046]	Points de curage fréquent du réseau de collecte (nb/100km) 2024
AMPUS	1	14,01
BARGEMON	2	13,33
CALLAS	3	21,13
CHATEAUDOUBLE	0	0
CLAVIERS	1	27,10
DRAGUIGNAN	9	9,78
FIGANIERES	1	8,62
FLAYOSC	NC	NC
LORGUES	5	12,50
LA MOTTE	3	18,75
LE MUY	8	21,98
LES ARCS SUR ARGENS	3	9,58
MONTFERRAT	1	11,11
SAINT ANTONIN DU VAR	0	0
SALERNES	2	3,81
SILLANS LA CASCADE	NC	NC
SIVOM SUD (Bargème, Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque Esclapon)	2	12,23
SIVU TRANS-DRAGUIGNAN	6	56,60
TARADEAU	1	8,14
TRANS EN PROVENCE	5	16,44
VIDAUBAN	6	9,77



TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE (P.253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport. Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Nom de la commune	Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année 2023 [VP.141]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte 2023 (%) (moyenne sur 5 ans)	Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année 2024 [VP.141]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte 2024 (%) (moyenne sur 5 ans)
AMPUS	0 km	0	0 km	0
BARGEMON	0 km	0,27	0,635 km	0,85
CALLAS	0 km	0	0 km	0
CHATEAUDOUBLE	0 km	0	0 km	0
CLAVIERS	0 km	0	0,10 km	0,54
DRAGUIGNAN	0,100 km	0,08	0 km	0,02
FIGANIERES	0 km	0	0 km	0
FLAYOSC	0 km	0,06	0 km	0
LORGUES	0,350 km	0,20	0 km	0,20
LA MOTTE	0 km	0,11	0,230 km	0,40
LE MUY	0 km	0	0 km	0
LES ARCS SUR ARGENS	0,383 km	0,85	0 km	0,49
MONTFERRAT	0 km	0	0 km	0
SAINT ANTONIN DU VAR	0 km	0	0 km	0
SALERNES	NC	NC	0,10 km	0,04
SILLANS LA CASCADE	0 km	0	NC	NC
SIVOM SUD (Bargème, Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque Esclapon)	0 km	0,73	0 km	0,73
SIVU TRANS-DRAGUIGNAN	0 km	0	0 km	0
TARADEAU	0,310 km	1,22	0,145 km	1,26
TRANS EN PROVENCE	0	0	0 km	0
VIDAUBAN	0,050 km	0,70	0,500 km	0,70
TOTAL	1,193 km		1,710 km	

INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (P.255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	
VP158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)
VP159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
VP160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
VP161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994
VP162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration
VP163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur
VP164	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur
VP165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Nom de la commune	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées									
	VP.158	VP.159	VP.160	VP.161	VP.162*	VP.163*	VP.164	VP.165	VP.186	P255.3
AMPUS	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	15	10
BARGEMON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI	40	30
CALLAS	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NC	100
CHATEAU DOUBLE	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	21	90
CLAVIERS	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI	40	30
DRAGUIGNAN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NC	100
FIGANIERES	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	50	70
FLAYOSC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	70	100
LORGUES	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON	OUI	202	60
LA MOTTE	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON	OUI	34	60
LE MUY	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NC	90
LES ARCS SUR ARGENS	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI	264	70
MONTFERRAT	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	21	40
SAINT ANTONIN DU VAR	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	OUI	0	40
SALERNES										NC
SILLANS LA CASCADE										NC
SIVOM SUD (Bargème, Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque Esclapon)	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	6	20
SIVU TRANS-DRAGUIGNAN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NC	110
TARADEAU	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	495	80
VIDAUBAN	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	495	80

*VP162 : réalisation de bilan annuel uniquement pour les STEP de + 2000 EH

*VP163 : réalisation de prélèvements dans le milieu naturel conformément aux arrêtés d'autorisations de rejets

TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P.257.0)

Il s'agit du taux d'impayés au 31 décembre 2024 sur les factures émises au titre de l'année 2023.

$$\frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024}}{\text{Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2023 au 31/12/2024}} \times 100$$

Nom de la commune	Montant d'impayés au titre de l'année 2023 au 31/12/2024 [VP.268]	Montant TTC facturé hors travaux au titre de l'année 2023 au 31/12/2024 [VP.185]	Taux d'impayés au 31/12/2024 sur les factures émises au titre de l'année 2023
AMPUS	2 769,79 €	57 855,43 €	4,79 %
BARGEMON	2 627,24 €	40 801,21 €	6,44 %
CALLAS	6 268,80 €	177 445,00 €	3,53 %*
CHATEAUDOUBLE	4 843,00 €	152 866,00 €	3,17 %
CLAVIERS	1 615,46 €	26 714,30 €	6,05 %
DRAGUIGNAN	227 098,00 €	9 369 894,00 €	2,42 %
FIGANIERES	2 728,02 €	166 828,89 €	1,64 %
FLAYOSC	NC	NC	NC
LOGUES	14 446,06 €	736 582,85 €	1,96 %
LA MOTTE	8 193,97 €	291 544,10 €	2,81 %
LE MUY	107 579,00 €	3 758 190,00 €	2,86 %
LES ARCS SUR ARGENS	31 189,97 €	737 292,79 €	4,23 %
MONTFERRAT	129,95 €	69 709,22 €	0,19 %
SAINT ANTONIN DU VAR	140,16 €	13 033,05 €	1,08 %
SALERNES	22 011,48 €	572 500,80 €	3,84 %
SILLANS LA CASCADE	2 041,64 €	86 815,63 €	2,35 %
SIVOM SUD (Bargème, Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque Esclapon)	5 825,80 €	127 204,49 €	4,58 %
TARADEAU	1 110,34 €	8 287,62 €	13,40 %
TRANS EN PROVENCE	18 772,12 €	693 017,58 €	2,71 %
VIDAUBAN	34 617,01 €	1 057 831,95 €	3,27 %
TOTAL	494 007,81 €	18 144 414,91 €	2,72 %

*donnée issue du RAD délégataire sortant

TAUX DE RECLAMATIONS (P.258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées aux règlements de service en vigueur).

Le taux de réclamations se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

Nom de la commune	Nombre de réclamations [VP.152]	Taux de réclamations écrites (nb/1000 abonnés) [P258.1]
AMPUS	0	0
BARGEMON	1	1,25
CALLAS	0	0
CHATEAUDOUBLE	0	0
CLAVIERS	0	0
DRAGUIGNAN	-	0,60
FIGANIERES	0	0
FLAYOSC	0	0
LORGUES	4	1,46
LA MOTTE	0	0
LE MUY	-	1,07
LES ARCS SUR ARGENS	0	0
MONTFERRAT	0	0
SAINT ANTONIN DU VAR	1	21,28
SALERNES	9	3,80
SILLANS LA CASCADE	0	0
SIVOM SUD (Bargème, Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque Esclapon)	0	0
TARADEAU	2	2,96
TRANS EN PROVENCE	0	0
VIDAUBAN	5	0,95

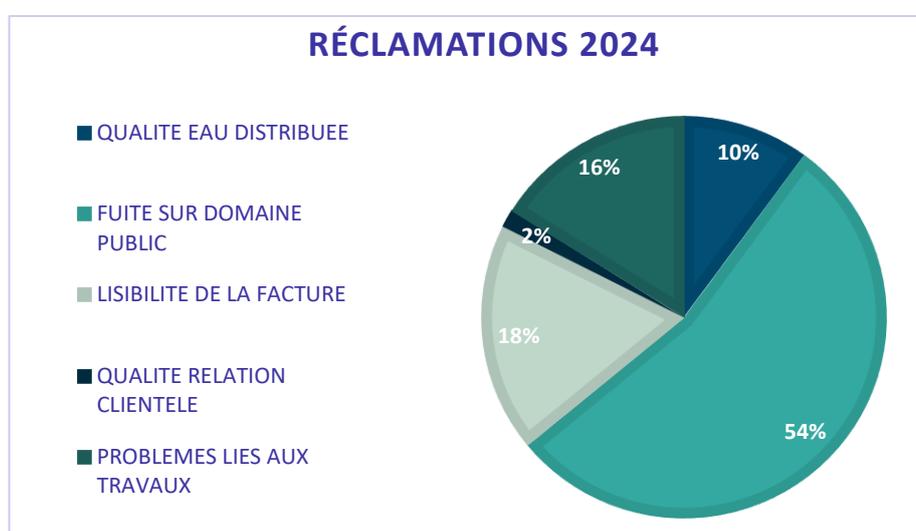
**un outil de recensement des réclamations a été mis en place pour l'année 2024*

• **Nombre d'appels téléphoniques reçus en régie**

Nombre d'appels téléphoniques reçus Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024	
Pôle Client Nord	10 865
Pôle Client Sud	14 657

• **Nombre de réclamations téléphoniques en régie**

	Qualité de l'eau distribuée	Fuite sur domaine public	Lisibilité de la facture	Qualité du service client	Problèmes liés aux travaux	Total
AMPUS		2		1		3
BARGEMON	7	11	2	4		24
CLAVIERS	3	5	1			9
FIGANIERES	6	9	3	2	1	21
LA MOTTE	1	9	5	1	2	18
MONTFERRAT		1				1
SIVOM SUD			1			1
TRANS EN PROVENCE	12	41	14		21	88
LES ARCS	10	34	12		7	63
LOGUES	20	92	51	3	30	196
SAINT ANTONIN	1	3	2	1		7
TARADEAU		7	4		7	18
VIDAUBAN	27	251	63	1	71	413
TOTAL	87	465	158	13	139	



3-4. Efficacité environnementale



Bilan énergétique des principaux sites

Nom de la commune	Nom du site	Conso (kWh) 2023	Facturé € HT 2023	Conso (kWh) 2024	Facturé € HT 2024
BARGEME	STEP BARGEME - LE VILLAGE	2 611 kWh	706 €	2 110 kWh	497 €
CALLAS	TOTAL DES SITES	117 187 kWh	19 300 €	142 262 kWh	24 351 €
CHATEAUDOUBLE	STEP CHATEAUDOUBLE	67 668 kWh	19 571 €	66 370 kWh	14 245,09 €
CLAVIERS	STEP BARGEMON-CLAVIERS	82 391 kWh	23 313 €	70 423 kWh	17 641,94 €
CLAVIER	PR DE LA VISTE	1 728 kWh	607 €	2 931 kWh	944 €
COMPS SUR ARTUBY	STATION RELEVAGE COMPS	652 kWh	302 €	809 kWh	378,74 €
COMPS SUR ARTUBY	STEP HAMEAU DE JABRON	1 085 kWh	492 €	761 kWh	319 €
DRAGUIGNAN	TOTAL DES SITES	111 406 kWh	22 462 €	142 937 kWh	26 021 €
FIGANIERES	PR SAINT ESPRIT	1 004 kWh	464 €	4 117 kWh	1 107 €
FIGANIERES	PR TESTEBARRY	105 kWh	74 €	225 kWh	120 €
FIGANIERES	STEP	37 406 kWh	8 673 €	48 254 kWh	11 478 €
FLAYOSC	TOTAL DES SITES	199 041 kWh	NC	193 016 kWh	4 580 €
LORGUES	MICROSTEP VIGNAUBIERES	2 715 kWh	763 €	1 094 kWh	476 €
LORGUES	STEP	292 080 kWh	72 276 €	412 725 kWh	97 025,94 €
LORGUES	POSTE DE REFOULEMENT STE ANNE	49 241 kWh	16 344 €	45 363 kWh	13 815,98 €
LORGUES	PR - 1 ROUTE DE CARCES	3 850 kWh	1 849 €	3 333 kWh	1 690 €
LORGUES	PR - 2 ROUTE DE CARCES	5 325 kWh	1 701 €	4 956 kWh	2 374 €

LA MOTTE	PR CORRENS	27 482 kWh	9 139 €	29 989 kWh	9 101,27 €
LA MOTTE	PR HLM	33 kWh	53 €	51 kWh	84 €
LA MOTTE	PR LE VILLAGE	463 kWh	125 €	632 kWh	287 €
LA MOTTE	STEP DU PLAN	64 266 kWh	17 128 €	95 362 kWh	24 660,66 €
LA MOTTE	STEP DU ROUCAS	34 290 kWh	9 346 €	47 035 kWh	11 582,90 €
LA ROQUE ESCLAPON	STEP	7 640 kWh	2 092 €	10 988 kWh	2 291 €
LE MUY	TOTAL DES SITES	1 086 084 kWh	94 062 €	1 213 169 kWh	143 196 €
LES ARCS	PR ZA DE L'ECLUSE	737 kWh	325 €	3 737 kWh	1 163 €
LES ARCS	PR ZA DE L'ECLUSE 2		535 €	1 886 kWh	628 €
LES ARCS	PR BASSE COGNASSE	11 244 kWh	3 680 €	32 431 kWh	9 029,22 €
LES ARCS	PR DES 4 CHEMINS	0 kWh	177 €	-	296 €
LES ARCS	STEP DES ARCS	214 314 kWh	54 643 €	376 098 kWh	67 629,38 €
LES ARCS	STEP NOURADONS	1 222 kWh	475 €	230 kWh	262 €
ST ANTONIN DU VAR	STEP MENTONE	3 387 kWh	1 512 €	NC	NC
ST ANTONIN DU VAR	STEP MASSEBOEUF	-	3 552 €	14 680 kWh	3 921,34 €
SALERNES	SEERC – PB 06767	-	-	267 880 kWh	31 462,50 €
SALERNES	PR ISCLES LE CAPELIER	-	-	183 kWh	65 €
SILLANS LA CASCADE	TOTAL DES SITES	6 517 kWh	2 157 €	5 385 kWh	1 325 €
SIVU TRANS- DRAGUIGNAN	STEP	2 510 710 kWh	228 945 €	2 267 667 kWh	286 089 €
TARADEAU	PR ORMEAU	178 kWh	33 €	1 492 kWh	318 €
TARADEAU	STEP	427 818 kWh	102 744 €	593 622 kWh	109 455,38 €
TRANS EN PROVENCE	PR CAFON	385 kWh	285 €	67 kWh	298 €

TRANS EN PROVENCE	LOCAL TRANS	-	-	583 kWh	301 €
TRANS EN PROVENCE	PR DU RIBAS	260 kWh	136 €	267 kWh	202 €
TRANS EN PROVENCE	PR BARBACANE	141 kWh	94 €	50 kWh	93 €
TRANS EN PROVENCE	PR DES SUOUS	9 640 kWh	3 219 €	11 164 kWh	4 193 €
TRANS EN PROVENCE	RELEVAGE PEICAL	450 kWh	310 €	714 kWh	409 €
VIDAUBAN	PR - RN7	NC	9 472 €	27 010 kWh	10 800 €
VIDAUBAN	PR FLORIEYE STE ANNE	3 302 kWh	944 €	3 037 kWh	1 034 €
VIDAUBAN	STATION RELEVAGE CONDAMINE	16 859 kWh	6 248 €	18 077 kWh	4 247 €
VIDAUBAN	STATION RELEVAGE COLETTE	172 kWh	132 €	215 kWh	114 €
VIDAUBAN	STATION RELEVAGE ESTRE	6 298 kWh	1 868 €	7 841 kWh	1 793 €
VIDAUBAN	STATION RELEVAGE HERMITAGE	451 kWh	195 €	384 kWh	152 €
VIDAUBAN	STATION RELEVAGE JEAN MOULIN	447 kWh	219 €	1 246 kWh	372 €
VIDAUBAN	STATION RELEVAGE MOULINIERS	887 kWh	355 €	860 kWh	300 €
VIDAUBAN	STATION DE RELEVAGE – LE CLOS RIVAL	909 kWh	225 €	228 kWh	329 €
VIDAUBAN	STATION RELEVAGE PRAIRIES	155 kWh	90 €	250 kWh	120 €
VIDAUBAN	STATION RELEVAGE LES VALLONS	512 kWh	264 €	315 kWh	247 €
VIDAUBAN	STATION RELEVAGE RD48	30 624 kWh	4 228 €	33 673 kWh	5 656 €
VIDAUBAN	STATION RELEVAGE RN7 – STE BRIGITTE	156 kWh	- €	376 kWh	526 €
VIDAUBAN	STATION RELEVAGE COUA DE CAN	63 459 kWh	17 847 €	61 408 kWh	16 542,43 €
VIDAUBAN	STEP HAMEAU DU RAMATUELLE	2 779 kWh	730 €	5 093 kWh	982 €
TOTAL		5 509 766 kWh	766 481 €	6 277 061 kWh	968 622 €

TRIGRAMME	Mode de gestion	Nom du site	Type d'instaliator	Conso (kWh) 2023	Conso (kWh) 2024	Evolution 2023-2024
VDN	Régie	STATION RELEVAGE COUA DE	PR	63 459 kWh	61 480 kWh	↘
LGS	Régie	POSTE DE REFOULEMENT STE A	PR	49 241 kWh	45 363 kWh	↘
VDN	Régie	STATION RELEVAGE RD48	PR	30 624 kWh	33 673 kWh	↗
ACS	Régie	PR BASSE COGNASSE	PR	11 244 kWh	32 431 kWh	↗
MTE	Régie	PR CORRENS	PR	27 482 kWh	29 989 kWh	↗
VDN	Régie	PR - RN7	PR		27 010 kWh	-
VDN	Régie	STATION RELEVAGE CONDAMI	PR	16 859 kWh	18 077 kWh	↗
TPE	Régie	PR DES SUOUS	PR	9 640 kWh	11 164 kWh	↗
VDN	Régie	STATION RELEVAGE ESTRE	PR	6 298 kWh	7 841 kWh	↗
LGS	Régie	PR - 2 ROUTE DE CARCES	PR	5 325 kWh	4 956 kWh	↘
FGS	Régie	PR SAINT ESPRIT	PR	1 004 kWh	4 117 kWh	↗
ACS	Régie	PR ZA DE L'ECLUSE	PR	737 kWh	3 737 kWh	↗
LGS	Régie	PR - 1 ROUTE DE CARCES	PR	3 850 kWh	3 333 kWh	↘
VDN	Régie	PR FLORIEYE STE ANNE	PR	3 302 kWh	3 037 kWh	↘
CVS	Régie	PR DE LA VISTE	PR	1 728 kWh	2 931 kWh	↗
ACS	Régie	PR ZA DE L'ECLUSE 2	PR		1 886 kWh	-
TDU	Régie	PR ORMEAU	PR	178 kWh	1 492 kWh	↗
VDN	Régie	STATION RELEVAGE JEAN MOU	PR	447 kWh	1 246 kWh	↗
VDN	Régie	STATION RELEVAGE MOULINIE	PR	887 kWh	860 kWh	↘
ZOS	Régie	STATION RELEVAGE COMPS	PR	652 kWh	809 kWh	↗
TPE	Régie	RELEVAGE PEICAL	PR	450 kWh	714 kWh	↗
MTE	Régie	PR LE VILLAGE	PR	463 kWh	632 kWh	↗
VDN	Régie	STATION RELEVAGE HERMITAG	PR	451 kWh	384 kWh	↘
VDN	Régie	STATION RELEVAGE RN7 – STE	PR	156 kWh	376 kWh	↗
VDN	Régie	STATION RELEVAGE LES VALLO	PR	512 kWh	315 kWh	↘
TPE	Régie	PR DU RIBAS	PR	260 kWh	267 kWh	↗
VDN	Régie	STATION RELEVAGE PRAIRIES	PR	155 kWh	250 kWh	↗
VDN	Régie	STATION DE RELEVAGE – LE CL	PR	909 kWh	228 kWh	↘
FGS	Régie	PR TESTEBARRY	PR	105 kWh	225 kWh	↗
VDN	Régie	STATION RELEVAGE COLETTE	PR	172 kWh	215 kWh	↗
SLS	Régie	PR ISCLES LE CAPELIER	PR	0 kWh	183 kWh	↗
TPE	Régie	PR CAFON	PR	385 kWh	67 kWh	↘
MTE	Régie	PR HLM	PR	33 kWh	51 kWh	↗
TPE	Régie	PR BARBACANE	PR	141 kWh	50 kWh	↘
ACS	Régie	PR DES 4 CHEMINS	PR	0 kWh		-

Bilan des installations

Commune	Mode de gestion	Nom du site	Type	Conso (kWh) 2023	kg DBO ₅ /an entrant 2023	ratio conso kWh/kg DBO ₅	Conso (kWh) 2024	kg DBO ₅ /an entrant 2024	ratio conso kWh/kg DBO ₅	Evolution 2023-2024
CDE	Régie	STEP CHATEAUDOUBLE	STEP	67 668 kWh	7 300 kg DBO ₅ /an	9,27 kW/kg	66 370 kWh	7 665 kg DBO ₅ /an	8,66 kW/kg	↘
CVS	Régie	STEP BARGEMON-CLAVIERS	STEP	82 391 kWh	16 060 kg DBO ₅ /an	5,13 kW/kg	70 423 kWh	14 600 kg DBO ₅ /an	4,82 kW/kg	↘
FGS	Régie	STEP	STEP	35 406 kWh	17 885 kg DBO ₅ /an	1,98 kW/kg	48 254 kWh	18 250 kg DBO ₅ /an	2,64 kW/kg	↗
LGS	Régie	STEP	STEP	292 080 kWh	75 920 kg DBO ₅ /an	3,85 kW/kg	412 725 kWh	73 730 kg DBO ₅ /an	5,60 kW/kg	↗
MTE	Régie	STEP DU PLAN	STEP	64 266 kWh	25 550 kg DBO ₅ /an	2,52 kW/kg	95 362 kWh	16 425 kg DBO ₅ /an	5,81 kW/kg	↗
MTE	Régie	STEP DU ROUCAS	STEP	34 290 kWh	12 775 kg DBO ₅ /an	2,68 kW/kg	47 035 kWh	9 855 kg DBO ₅ /an	4,77 kW/kg	↗
TDU	Régie	STEP	STEP	427 818 kWh	221 190 kg DBO ₅ /an	1,93 kW/kg	593 622 kWh	180 675 kg DBO ₅ /an	3,29 kW/kg	↗
ZOS	Régie	STEP	STEP	7 640 kWh	365 kg DBO ₅ /an	20,93 kW/kg	10 988 kWh	1 825 kg DBO ₅ /an	6,02 kW/kg	↘
ZUT	DSP	STEP	STEP	2 510 710 kWh	596 775 kg DBO ₅ /an	4,21 kW/kg	2 267 667 kWh	859 940 kg DBO ₅ /an	2,64 kW/kg	↘

4 – Ouvrages d'épuration

4.1 - Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère en régie 23 stations d'épurations (STEP) qui assurent le traitement des eaux usées, 6 STEP sont gérées en DSP :

- 6 stations d'épuration de + de 10 000 EH
- 6 stations d'épuration \geq 2000 EH et $<$ 10 000 EH
- 17 stations d'épuration de - 2000 EH

La station d'épuration de Salernes collecte également les eaux usées de la commune de Tourtour et Villecroze.



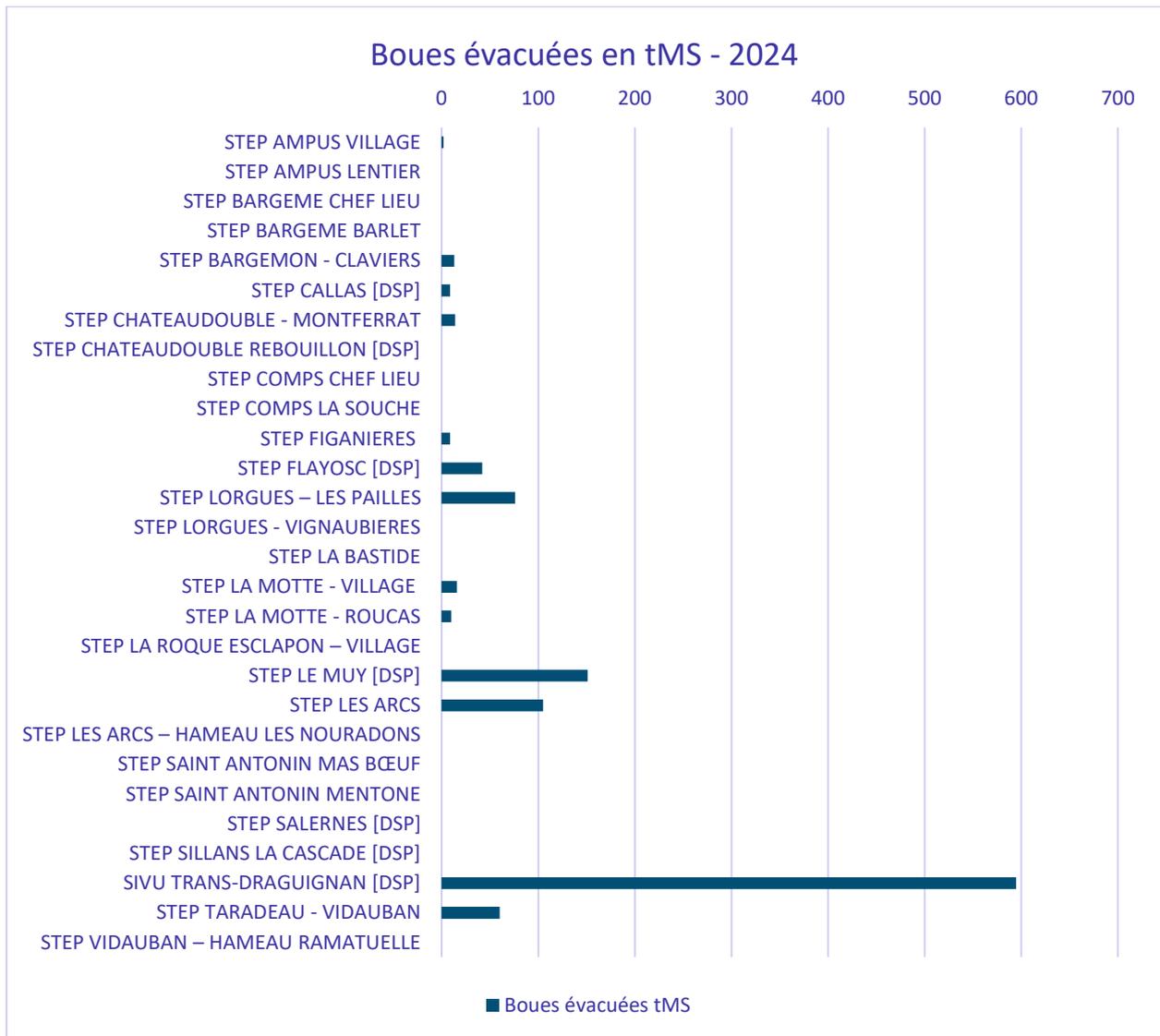
Unité polymère flocculant – Station d'épuration Les Arcs sur Argens

4.2 - Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D.203.0)

La quantité des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 est de **1 101,96 tMS** (Tonnes de Matière Sèche) (1 315,77 tMS en 2023)

Stations d'épuration	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
STEP AMPUS VILLAGE	2	2
STEP AMPUS LENTIER	0	0
STEP BARGEME CHEF LIEU	0	0
STEP BARGEME BARLET	0	0
STEP BARGEMON - CLAVIERS	13	13
STEP CALLAS [DSP]	13,71	8,89*
STEP CHATEAUDOUBLE - MONTFERRAT	4	14
STEP CHATEAUDOUBLE REBOUILLON [DSP]	0	0
STEP COMPS CHEF LIEU	0	0
STEP COMPS LA SOUCHE	0	0
STEP FIGANIERES	9	8,90
STEP FLAYOSC [DSP]	11,80	41,97
STEP LORGUES – LES PAILLES	118	76
STEP LORGUES - VIGNAUBIERES	0	0
STEP LA BASTIDE	0	0
STEP LA MOTTE - VILLAGE	21	16
STEP LA MOTTE - ROUCAS	6	10
STEP LA ROQUE ESCLAPON – VILLAGE	0	0
STEP LE MUY [DSP]	122,60	151,30
STEP LES ARCS	134	105
STEP LES ARCS – HAMEAU LES NOURADONS	0	0
STEP SAINT ANTONIN MAS BŒUF	0	0
STEP SAINT ANTONIN MENTONE	0	0
STEP SALERNES	77,16	0
STEP SILLANS LA CASCADE [DSP]	0	0
SIVU TRANS-DRAGUIGNAN [DSP]	715,50	594,90
STEP TARADEAU - VIDAUBAN	68	60
STEP VIDAUBAN – HAMEAU RAMATUELLE	0	0
TOTAL	1 315,77	1 101,96

**donnée issue du RAD délégataire sortant + RAD délégataire entrant*



Certaines stations d'épurations sont en filtration roseaux, l'évacuation se fait tous les 5 à 10 ans.



Benne à boues – Station d'épuration Les Arcs sur Argens

Charges entrantes en DBO5 [VP.176] :

Il s'agit de la charge journalière moyenne de l'année en DBO5 calculée à partir de la charge réelle mesurée ou estimée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année.

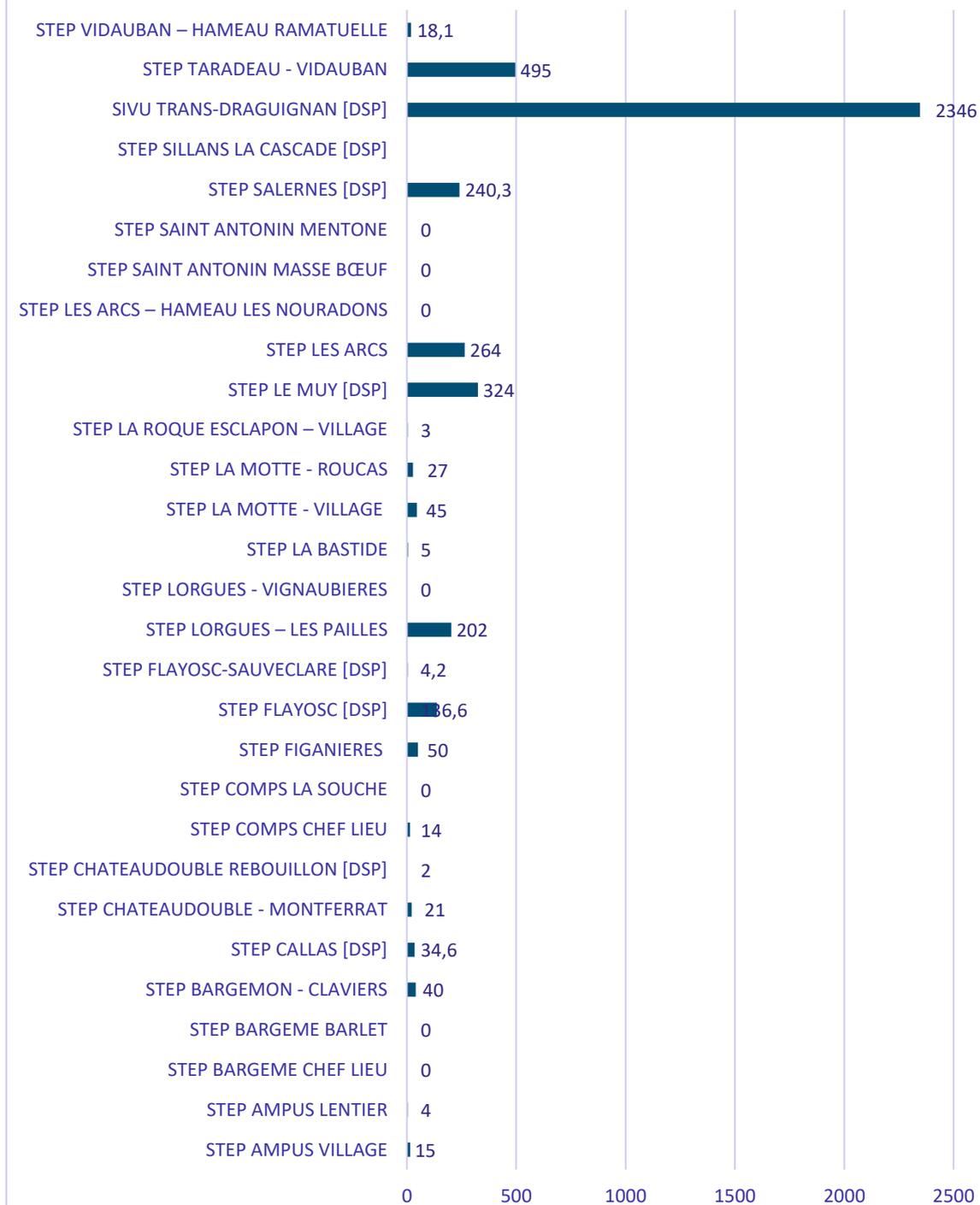
Pour rappel, la réglementation demande la réalisation d'un bilan de pollution 24 h pour :

- Les STEP moins de 200 EH : une fois tous les 4 ans,
- Les STEP 200 EH et 500 EH : une fois tous les 2 ans,
- Les STEP 500 EH et 1000 EH : une fois par an,
- Les STEP 1 000 EH de 2 000 EH : deux fois par an.

Stations d'épuration	Charges entrantes en kg DBO5/jour 2023	Charges entrantes en kg DBO5/jour 2024
STEP AMPUS VILLAGE	19	15
STEP AMPUS LENTIER	Pas de données	4
STEP BARGEME CHEF LIEU	Pas de données	0
STEP BARGEME BARLET	Pas de données	Pas de données
STEP BARGEMON - CLAVIERS	44	40
STEP CALLAS [DSP]	42,50	34,60*
STEP CHATEAUDOUBLE - MONTFERRAT	20	21
STEP CHATEAUDOUBLE REBOUILLON [DSP]	2	2
STEP COMPS CHEF LIEU	6	14
STEP COMPS LA SOUCHE	Pas de données	Pas de données
STEP FIGANIERES	49	50
STEP FLAYOSC [DSP]	152	136,60
STEP FLAYOSC-SAUVECLARE [DSP]		4,20
STEP LORGUES – LES PAILLES	208	202
STEP LORGUES - VIGNAUBIERES	Inactif	-
STEP LA BASTIDE	1	5
STEP LA MOTTE - VILLAGE	70	45
STEP LA MOTTE - ROUCAS	35	27
STEP LA ROQUE ESCLAPON – VILLAGE	3	3
STEP LE MUY [DSP]	450	324
STEP LES ARCS	250	264
STEP LES ARCS – HAMEAU LES NOURADONS	Pas de données	Pas de données
STEP SAINT ANTONIN MASSE BCEUF	Pas de données	Pas de données
STEP SAINT ANTONIN MENTONE	Pas de données	Pas de données
STEP SALERNES [DSP]	233,70	240,30
STEP SILLANS LA CASCADE [DSP]	30,40	32,60
SIVU TRANS-DRAGUIGNAN [DSP]	1 635	2 356
STEP TARADEAU - VIDAUBAN	606	495
STEP VIDAUBAN – HAMEAU RAMATUELLE	Pas de données	18,10
TOTAL	3 856,60 kg DBO5/jour	4 333,40 kg DBO5/jour

*donnée issue du RAD délégataire sortant

Charges entrantes en kg DBO5/jour - 2024



4.3 - Conformités

Les données d'auto surveillance, établies par le maître d'ouvrage et transmises au service de la police de l'eau, permettent d'établir la conformité de ces systèmes d'assainissement.

La conformité s'établit sur la base des critères de conformité suivants :

- La collecte des effluents (équipements et caractéristiques du réseau de collecte des eaux usées)
- Les équipements de la station (respect de la réglementation en termes d'équipements)
- La performance de la station (efficacité du traitement par rapport au respect des limites de qualité autorisées)

Les conformités de chacune des STEP sont établies par les services de l'Etat et sont adressées à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

COMMUNE	Nom du site	Gestion	Conformité STEP	Conformité réseau	Remarques
AMPUS	STEP d'Ampus Chef-Lieu	Régie	non conforme		production de boues insuffisantes
AMPUS	STEP d'Ampus Lentier	Régie	conforme		
BARGEME	STEP de Bargeme	Régie	non conforme		station à reconstruire
CALLAS	STEP de Callas	DSP	non conforme	conforme	absence de piézomètre
CHÂTEAUDOUBLE	STEP de Chateaudouble Montferrat	Régie	non conforme		non respect des normes et manque analyses bactériologiques
CLAVIERS	STEP de Claviers - Bargemon	Régie	conforme	conforme	Engagement réalisation piézomètre Analyse des risques à réaliser
COMPS SUR ARTUBY	STEP de Comps Village	Régie	conforme		
FIGANIERES	STEP de Figanières	Régie	non conforme	non conforme	non fonctionnement UV manque analyse risques de défaillance eaux claires parasites et non réalisation des travaux prévus au SDA
FLAYOSC	STEP de Flayosc	DSP	conforme	conforme	Analyse des risques à faire avant le 30/09/2024
LORGUES	STEP de Lorgues Les Pailles	Régie	conforme	en voie de conformité	saturation hydraulique de la STEP mais évolution conformité car réalisation des tvx Quid de la réalisation du BO ?
LA BASTIDE	STEP de la Bastide Village	Régie	non conforme		mauvaise exploitation de la step dégradation massif filtrant, adventices et plantation de roseaux à faire d'ici le 30/06/2025 + audit avant le 01/03/2025
LA MOTTE	STEP Le Plan	Régie	non conforme	non conforme	dépassement bilan 24h de décembre manque analyse risques de défaillance manque données réseaux d'autosurveillance réduire eaux claires parasites

LA MOTTE	STEP du Roucas	Régie	non conforme	en voie de conformité	mauvaises performances épuratoires transmission production de boues analyse des risques de défaillance
LA ROQUE ESCLAPON	STEP de la Roque Esclapon	Régie	non conforme		station à reconstruire
LE MUY	STEP du Muy	DSP	conforme	en voie de conformité	Faire courrier sur état d'avancement travaux RN7 centre ville, Joachim Ollivier et Bvd De Gaulle
LES ARCS	STEP des Arcs	Régie	non conforme	en voie de conformité	UV non-conformes
SALERNES	STEP de Salernes	Régie	conforme	non conforme	décolmater le système d'aération auto-surveillance réseau non-conforme
SILLANS LA CASCADE	STEP de Sillans la Cascade	DSP	conforme		
TARADEAU	STEP de Taradeau Vidauban	Régie	conforme	en voie de conformité	
VIDAUBAN	STEP de Ramatuelle	Régie	non conforme		non dépôt des données
TRANS DRAGUIGNAN	STEP de Trans Draguigan	DSP	conforme	non conforme	capacité hydraulique des clarificateurs à réaliser pas d'auto-surveillance réseau

CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. **Il n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2024.**

CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION (P204.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées du service, pondérées par la charge entrante en DBO5. **Il n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2024.**

CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION (P205.3)

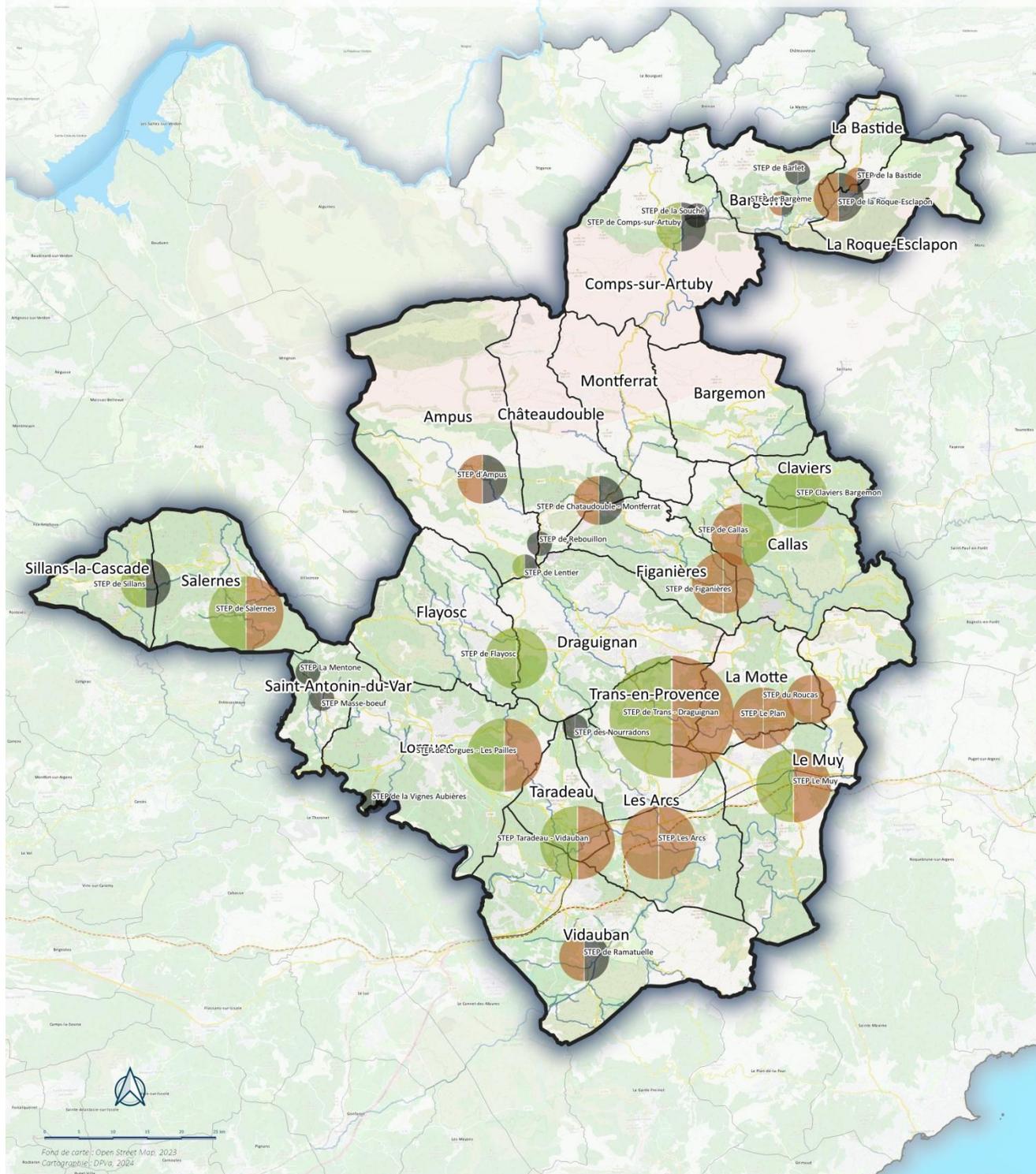
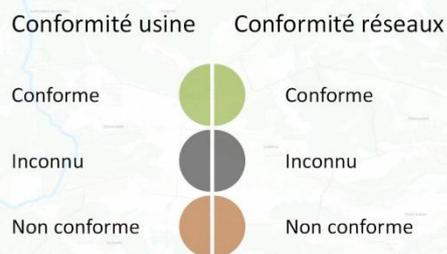
Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. **Il n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2024.**

CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Stations d'épuration	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel - 2023	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel - 2024
STEP AMPUS VILLAGE	100 %	100 %
STEP AMPUS LENTIER	Pas de données	100 %
STEP BARGEME CHEF LIEU	Pas de données	100 %
STEP BARGEME BARLET	Pas de données	Pas de données
STEP BARGEMON - CLAVIERS	100 %	100 %
STEP CALLAS [DSP]	91,70 %	100 %
STEP CHATEAUDOUBLE - MONTFERRAT	100 %	100 %
STEP CHATEAUDOUBLE REBOUILLON [DSP]	100 %	100 %
STEP COMPS CHEF LIEU	100 %	100 %
STEP COMPS LA SOUCHE	Pas de données	Pas de données
STEP FIGANIERES	100 %	83,33 %
STEP FLAYOSC [DSP]	100 %	100 %
STEP LORGUES – LES PAILLES	100 %	100 %
STEP LORGUES - VIGNAUBIERES	Inactif	Pas de données
STEP LA BASTIDE	100 %	100 %
STEP LA MOTTE - VILLAGE	100 %	100 %
STEP LA MOTTE - ROUCAS	Pas de données	100 %
STEP LA ROQUE ESCLAPON – VILLAGE	100 %	100 %
STEP LE MUY [DSP]	100 %	100 %
STEP LES ARCS	91,70 %	91,67 %
STEP LES ARCS – HAMEAU LES NOURADONS	Pas de données	Pas de données
STEP SAINT ANTONIN MAS BŒUF	Pas de données	Pas de données
STEP SAINT ANTONIN MENTONE	Pas de données	Pas de données
STEP SALERNES [DSP]	100 %	100 %
STEP SILLANS LA CASCADE [DSP]	100 %	100 %
SIVU TRANS-DRAGUIGNAN [DSP]	99 %	100 %
STEP TARADEAU - VIDAUBAN	100 %	100 %
STEP VIDAUBAN – HAMEAU RAMATUELLE	Pas de données	100 %

État des STEP et des réseaux en 2023



4.4 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P.206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.
-

$$\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Stations d'épuration	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes - 2023	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes - 2024
STEP AMPUS VILLAGE	100 %	100 %
STEP AMPUS LENTIER	-	-
STEP BARGEME CHEF LIEU	-	-
STEP BARGEME BARLET	-	-
STEP BARGEMON - CLAVIERS	100 %	100 %
STEP CALLAS [DSP]	100 %	100 %
STEP CHATEAUDOUBLE - MONTFERRAT	100 %	100 %
STEP CHATEAUDOUBLE REBOUILLON [DSP]	-	-
STEP COMPS CHEF LIEU	-	-
STEP COMPS LA SOUCHE	-	-
STEP FIGANIERES	100 %	100 %
STEP FLAYOSC [DSP]	100 %	100 %
STEP LORGUES – LES PAILLES	100 %	100 %
STEP LORGUES - VIGNAUBIERES	-	-
STEP LA BASTIDE	-	-
STEP LA MOTTE - VILLAGE	100 %	100 %
STEP LA MOTTE - ROUCAS	100 %	100 %
STEP LA ROQUE ESCLAPON – VILLAGE	-	-
STEP LE MUY [DSP]	100 %	100 %
STEP LES ARCS	100 %	100 %
STEP LES ARCS –LES NOURADONS	-	-
STEP SALERNES	100 %	100 %
STEP SAINT ANTONIN MAS BŒUF	-	-
STEP SAINT ANTONIN MENTONE	-	-
STEP SILLANS LA CASCADE [DSP]	-	-
SIVU TRANS-DRAGUIGNAN [DSP]	100 %	100 %
STEP TARADEAU - VIDAUBAN	100 %	100 %
STEP VIDAUBAN – HAMEAU RAMATUELLE	-	-



Centrifugeuse – Station d'épuration Les Arcs sur Argens

PARTIE II

FAITS MARQUANTS ET TRAVAUX 2024

TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES OUVRAGES D'ÉPURATION EN 2024

STEP		Faits marquants et travaux réalisés en 2024
STEP AMPUS	Faits marquants	<ul style="list-style-type: none"> Pluviométrie importante en mars et en octobre qui ont occasionné de nombreux by-pass sur la STEP et le réseau
	Travaux réalisés	<ul style="list-style-type: none"> Reliquat travaux SAUR réalisés : changement du palier du clarificateur, pose de la bâche au niveau de la serre Renouvellement de la télésurveillance sur la STEP Village par un S4W qui gèrera les alarmes et pilotera la station. L'automate ne sera plus utilisé Renouvellement d'une pompe de recirculation des boues 1 intervention de maintenance/nettoyage avec hydrocureur poids-lourd
STEP CALLAS	Faits marquants	<ul style="list-style-type: none"> Pluviométrie importante en mars et en octobre qui ont occasionné de nombreux by-pass sur la STEP et le réseau Diagnostic sécurité réalisé par VEOLIA sur la STEP dans le cadre de la nouvelle DSP : plusieurs actions et travaux devront être réalisés pour sécuriser le site ou le personnel
	Travaux réalisés	- Néant
STEP BARGEMON-CLAVIERS	Faits marquants	<ul style="list-style-type: none"> Problème de fonctionnement en fin d'année de la centrifugeuse de la STEP de Bargemon/Claviers. Une révision complète est à réaliser au plus vite avec intervention d'un technicien Alpha Laval pour réaliser un audit technique de l'installation (automate verrouillé)
	Travaux réalisés	<ul style="list-style-type: none"> 1 intervention de maintenance/nettoyage avec hydrocureur poids-lourd Renouvellement d'une pompe polymères à la station d'épuration de Claviers/Bargemon Renouvellement du préleveur automatique entrée station à la STEP de Claviers/Bargemon
STEP FIGANIERES	Faits marquants	<ul style="list-style-type: none"> Pluviométrie importante en mars et en octobre qui ont occasionné de nombreux by-pass sur la STEP et le réseau Disfonctionnement régulier du traitement tertiaire en raison d'un colmatage rapide du tamis. Des matières issues du clarificateur se retrouvent dans le bassin tampon. Lors de la mise en route des pompes ces matières sont envoyées dans le tamis et viennent colmater le tamis. Une vidange régulière du bassin doit être réalisée pour limiter cette problématique
	Travaux réalisés	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un débitmètre électromagnétique en entrée de station d'épuration Mise en place d'un compacteur sur le dégrilleur de la STEP Mise en place de 2 variateurs sur les pompes du bassin d'orage de la STEP Renouvellement de l'aérateur à graisses à la STEP Renouvellement de la pompe arrosage du digesteur Renouvellement du préleveur en entrée de station
STEP FLAYOSC (DSP)	Faits marquants	-
	Travaux réalisés	<p>PR Peyron :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renouvellement de la pompe de relèvement n° 1 <p>STEP Flayosc :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renouvellement du motoréducteur turbine 1 Moteur turbine 1

		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place 2 sondes d'encrassement
STEP DE LORGUES	Faits marquants	<ul style="list-style-type: none"> Pluviométrie importante en mars et en octobre qui ont occasionné de nombreux by-pass sur la STEP et le réseau Nouvelle panne de la supervision qui a nécessité l'intervention en urgence d'un automaticien Panne du surpresseur n°2 au mois de janvier : l'équipement a pu être réparé et révisé
	Travaux réalisés	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une dalle pour mettre la benne à boues à proximité de la serre Renouvellement d'une pompe eau industrielle Renouvellement des diffuseurs sur les rampes d'aération Renouvellement de la pompe n°2 du postes toutes eaux Renouvellement du bloc clim dans le local TGBT Renouvellement de la pompe n°3 sur PR entrée de la STEP (engagé 2024 pour réalisation 2025) Renouvellement complet de la supervision (engagé 2024 pour réalisation 2025) <p><u>PR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en sécurité du PR Carces Bas avec le renouvellement des trappes Renouvellement des 2 pompes du PR Carces Bas Renouvellement de la télésurveillance du PR Carces Bas 7 interventions de maintenance/nettoyage avec hydrocureur poids-lourd
STEP LA MOTTE	Faits marquants	<ul style="list-style-type: none"> Modification de l'automatisme du PR Mitan pour éviter de dépasser la charge hydraulique de la STEP du Roucas. Une augmentation importante des volumes by-passés a été constatée sur ce poste suite à cette modification Panne d'un surpresseur à la STEP Village Pluviométrie importante en mars et en octobre qui ont occasionné de nombreux by-pass sur la STEP et le réseau. De fortes inondations ont eu lieu sur la commune. Nombreux by-pass lors d'évènements pluvieux sur le PR du Mitan suite à l'arrêt des pompes lorsque le volume journalier excède la capacité de la STEP du Roucas. Des investigations ont été réalisées sur le réseau et une grosse partie de ces eaux claires parasites proviennent du Golf
	Travaux réalisés	<ul style="list-style-type: none"> Renouvellement des piliers et du portail à la STEP du Roucas Renouvellement de la trappe à ski à la STEP du Roucas Renouvellement du débitmètre à boues à la STEP Roucas (engagé en 2024 pour réalisation 2025) Renouvellement des clapets au niveau des surpresseurs de la STEP Village Renouvellement d'un surpresseur à la STEP Village (engagé en 2024, pose prévu début 2025) Renouvellement de l'agitateur des boues de recirculation vers le bassin d'aération à la STEP Village Renouvellement du motoréducteur au niveau du tamis de la STEP Village Renouvellement d'un variateur au niveau de la centrifugeuse de la STEP Village Révision de la centrifugeuse sur la STEP Village
STEP LES ARCS	Faits marquants	<ul style="list-style-type: none"> Pluviométrie importante en mars et en octobre qui ont occasionné de nombreux by-pass sur la STEP et le réseau Coupe EDF non prévue en juin qui a occasionné un débordement d'effluents dans la station Panne surpresseur suite à un défaut secteur. Le sofrel a également été impacté. Aucune alarme n'a pu être transmise au service d'astreinte. Le surpresseur a été remis en service le lundi matin Optimisation du fonctionnement de la recirculation et de l'aération pour

		<p>limiter les relargages de MES au niveau du clarificateur. La bache eau filtrée a également été vidée et nettoyée. Il en est de même pour le canal de rejet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépassement en NGL lors du bilan du mois de janvier suite à un souci au niveau de la sonde redox qui pilote l'aération. L'incident a fait l'objet d'une communication au service de la DDTM. Un dépassement en MES est à signaler en février. Des optimisations du fonctionnement de l'aération ont été réalisées par la suite, aucun dépassement n'est à signaler pour la suite de l'année avec d'excellentes concentrations en MES et NGL en sortie de station
	Travaux réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • 8 intervention de maintenance/nettoyage avec hydrocureur poids-lourd • Remise en état de la pompe à boues Seepex avec notamment le changement de la garniture • Achat d'un démarreur de secours pour les surpresseurs • Renouvellement d'un variateur sur la partie filtration • Renouvellement d'un agitateur dans la bache à boues • Renouvellement du motoréducteur sur le carbofil pour le traitement des graisses • Réalisation d'un entretien par Bollfilter sur la filtration avant UV • Révision des 2 centrifugeuses • Changement d'un moyeu bol sur une des centrifugeuses • Renouvellement des diffuseurs sur les rampes d'aération • Révision du dégrilleur en entrée de station • Renouvellement d'un agitateur dans le bassin d'aération (zone tampon) • Renouvellement de la climatisation dans le local TGBT • Changement de la pompe vide cave dans le puits à flottants
STEP LE MUY [DSP]	Travaux réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de nombreux équipements sur les installations électromécaniques
STEP MONTFERRAT-CHATEAUDOUBLE	Faits marquants	Néant
	Travaux réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement d'un roulement au niveau du clarificateur à la station d'épuration de Montferrat/Chateaudouble
STEP SALERNES [DSP]	Faits marquants	Néant
	Travaux réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de nombreux équipements sur les installations électromécaniques
STEP TARADEAU	Faits marquants	<ul style="list-style-type: none"> • Pluviométrie importante en mars et en octobre qui ont occasionné de nombreux by-pass sur la STEP et le réseau • Intervention urgente d'un automaticien suite à une panne de la supervision • A chaque évènement pluvieux il est constaté une importante quantité d'eaux claires parasites en provenance de Vidauban • Panne d'un ballaste UV en juillet à l'origine d'un dépassement en sortie de station pour le paramètre bactério
	Travaux réalisés	<p>STEP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changement des pièces d'usures au niveau des filtres à tambour pour le traitement UV • Renouvellement d'une pompe sur les rampes de lavage des filtres à tambour • Renouvellement de l'agitateur du laveur à sables • Renouvellement de l'aéroflot n°2 • Changement d'une sonde US au niveau du poste matières de vidange • Renouvellement des clapets des surpresseurs d'air • Achat de pièces pour l'entretien des surpresseurs d'air

		<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la canalisation inox en entrée de station pour permettre l'intervention pour le renouvellement des 2 dégrilleurs • Reprise du béton attaqué par l'H2S avant renouvellement des 2 dégrilleurs • Renouvellement des 2 dégrilleurs automatiques. Chaque opération a pu être faite sans impacter la qualité du rejet ou provoqué un by-pass d'effluents bruts vers le milieu naturel • Renouvellement d'une pompe au niveau du poste toutes eaux • Révision d'une centrifugeuse • Renouvellement des plaques d'usures sur la vis convoyeuse à boue • Commande de pièces pour l'entretien du pont retourneur des boues au niveau de la serre • Achat d'une pompe de secours d'extraction des boues • Renouvellement du préleveur d'entrée • Renouvellement du préleveur de sortie • Renouvellement du massif filtrant de la désodorisation (engagé 2024 et à réaliser en 2025) • 5 interventions de maintenance/nettoyage avec hydrocureur poids-lourd PR • Renouvellement de la pompe n°2 sur le PR Coua de Can
STEP HAMEAU RAMATUELLE		<ul style="list-style-type: none"> • 3 interventions de maintenance/nettoyage avec hydrocureur poids-lourd
STEP SIVOM SUD	Faits marquants	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles intrusions de bovins sur la STEP de La Roque. La sécurisation du site qui devait être réalisée par l'éleveur n'est toujours pas faite. De nouveaux dégâts sont à déplorer • Nouvelle étude réalisée pour comparer la solution technique la plus intéressante entre reconstruire une STEP à Bargème ou raccorder les effluents sur la commune de La Roque-Esclapon
	Travaux réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Marché lancé et notifié pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à Bargème. Les travaux seront réalisés en 2025 • Marché lancé mais qui n'a pu être notifié pour la réhabilitation de la station d'épuration de La Roque. Un nouveau marché sera lancé en 2025
STEP SIVU TRANS-DRAGUIGNAN	Faits marquants	-
	Travaux réalisés	<p><u>Réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 10 mars 2024, le réseau de transfert a subi un effondrement partiel en amont de la passerelle PISANI. La voûte du réseau béton s'est effondrée sur une longueur de 2 ml. Le collecteur a été remplacé sur 4ml en matériaux PRV 600. L'intervention a duré 4 jours. <p><u>STEP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de potence de levage au droit des bancs UV, puis la création de trappes d'accès pour l'entretien des dégraisseurs / dessableurs • Revamping des automates et superviseur • Création de trappes d'accès pour l'entretien des dégraisseurs / dessableurs • Résinage des chemins de roulement des clarificateurs • sécurisation de l'alimentation de la benne à boues (commande) • remplacement de climatiseurs

TRAVAUX REALISES SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT EN 2024

Commune	Faits marquants et travaux réalisés sur le réseau d'assainissement en 2024
AMPUS	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de 8 branchements d'assainissement 5 débouchages dont 3 avec hydrocureur poids-lourd 120 ml d'hydrocurage curatif Nouveau bouchage sur le réseau gravitaire qui arrive à la station d'épuration et qui passe sur une partie en pleine forêt
BARGEMON	<ul style="list-style-type: none"> 16 débouchages de réseau réalisés Affaissement important de la voirie sur la RD au niveau de l'angle Rue Marceau Bouchages chemin des Coucadis suite à une casse de réseau Réalisation de 4 branchements d'assainissement Renouvellement du réseau sur 15 ml et création d'un nouveau regard suite à l'affaissement de voirie sur la RD au niveau de l'angle de la rue Marceau Reprise du branchement cassé place de la Fontaine (boulangerie) : ces travaux ont été réalisés dans le cadre de la tranche 2 des travaux d'eau potable de la rue Marceau Renouvellement du réseau chemin des Coucadis sur 45 ml Renouvellement du réseau au niveau de l'école primaire sur 35 ml
CALLAS	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle DSP pour la gestion de l'eau et de l'assainissement sur la commune. Le délégataire VEOLIA a été retenu pour une prise en main du contrat le 31/05/2024 Travaux de voirie calade du Portail Blanc : pas de travaux majeurs à prévoir suite à la réalisation d'une ITV par SAUR. Uniquement des problèmes de rugosité ou flache mais qui peuvent être réglés via un chemisage du réseau. Le chemisage de 160ml a été chiffré et nécessiterait un investissement d'environ 50 k€ HT
CHATEAUDOUBLE	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet
CLAVIERS	<ul style="list-style-type: none"> 3 débouchages de réseau réalisés Nombreux bouchages au niveau d'un regard d'eaux usées sur la parcelle du futur parking. Le réseau est sous-dimensionné avec faible pente et on suspecte plusieurs casses Nouvelle casse sur le réseau EU qui traverse la forêt au niveau de l'ancienne STEP. Le réseau est en très mauvais état et difficilement accessible Bouchage des WC publics : les investigations ont été réalisées (hydrocurage, passage caméra) ont permis de découvrir que le branchement des WC n'était pas raccordé au réseau et s'écoulait en terre. L'entreprise GATTI, mandatée par la commune, avait oublié de raccorder ce branchement et sont donc intervenus pour régulariser la situation Réalisation de 3 branchements d'eaux usées Renouvellement du 10ml de réseau suite nouveau bouchage du réseau en forêt
DRAGUIGNAN	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de désobstructions sur réseau : 89 Longueur de canalisation curée en préventif : 6 400 ml Longueur de canalisation curée préalablement aux inspections ITV : 2 020 ml Campagne de fumigation sur 31 km de réseau. PR Pierre de la Fée :



- Installation d'un groupe électrogène au PR Pont d'Aups (commande)
- Renouvellement réseau Dou Fabriguié suite effondrement
- Poursuite des travaux de renouvellement des réseaux (800ml) et branchements des rues piétonnes
- Renouvellement réseaux Place de la Paix et Ferdinand Buisson
- Renouvellement réseau et branchement quartier Dragonia

FIGANIERES

- 60 ml d'hydrocurage curatif
- 2 passages caméra ITV
- Réalisation de 9 débouchages dont 3 débouchages avec hydrocureur poids-lourd
- Plusieurs signalements pour des problèmes d'odeur au niveau du réseau dans le valon
- Réalisation de 6 branchements d'assainissement
- Reprise du regard d'assainissement fuyard en sortie du valon (pose de 4 manchettes en feutrine imprégnées de résine en Diam 200 mm, reprise de l'étanchéité du regard par mortier bi-composants)
- Dévoisement du réseau d'assainissement au niveau du Dojo
- Renouvellement de la télésurveillance du PR Mairie
- Reprise des trappes d'accès et l'armoire du poste de relevage St Esprit

FLAYOSC

- 2 550 ml de réseau séparatif inspecté dont 660 ml en ITV et 1 890 ml en fumigation.
- 1 300 ml de linéaire de réseau curé (préventif)
- 466,68 ml de linéaire de réseau curé (curatif)
- Réalisation de 9 débouchages sur réseaux
- Réalisation de 6 débouchages sur branchements
- Fin des travaux de la route de Salernes, CTM...

LA MOTTE

- Réalisation de 21 débouchages dont 6 débouchages avec hydrocureur 4x4 et 8 débouchages avec hydrocureur poids-lourd
- Hydrocurage curatif du réseau sur 300ml
- Bouchage important avenue du 15 aout 1944 suite à une casse de réseau. Une inspection caméra a été réalisée entre la tête de réseau et cette casse. Le réseau en AC est en très mauvais état
- 5 passages caméra ITV
- Renouvellement du réseau d'assainissement boulevard Bouis
- Réalisation de 11 branchements d'assainissement
- Renouvellement de l'automatisme du groupe électrogène sur le PR Village
- Renouvellement de 2 variateurs sur les pompes du PR Village
- Renouvellement de l'armoire du PR Mitan (engagé en 2024 pour réalisation 2025)

MONTFERRAT

- Réalisation de 1 branchement d'assainissement
- Réalisation de 8 débouchages réseau dont 2 débouchages avec hydrocureur 4x4 et 3 débouchages avec hydrocureur poids-lourd
- 70 ml d'hydrocurage curatif
- 1 passage caméra ITV

LE MUY

- Réalisation de 15 débouchages sur réseau et 39 débouchages sur branchement
- Curage préventif : 2 872 ml

<p>LES ARCS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de 5 tampons et 1 branchement d'eaux usées • 24 débouchages avec hydrocureur poids-lourd • 12 débouchages avec hydrocureur 4x4 • 900 ml d'hydrocurage curatif • 5 passages caméra ITV • Reprise d'un branchement Avenue Gabriel Peri <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>
<p>LORGUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 29 débouchages avec hydrocureur 4x4 • 30 débouchages avec hydrocureur poids-lourd • 15 branchements neufs • Suppression du PR de Saint Laï et maillage au réseau gravitaire (30ml – Ø200 PVC) • 1 500 ml d'hydrocurage curatif • 10 passages caméra ITV
<p>SAINT ANTONIN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 débouchage avec hydrocureur poids-lourd
<p>SALERNES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 branchements neufs • 22 débouchages avec hydrocureur 4x4 • 30 débouchages avec hydrocureur poids-lourd • 1 200 ml d'hydrocurage curatif • 5 passages caméra ITV
<p>SILLANS LA CASCADE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 594,43 ml de réseau curé en préventif • 12 débouchages réalisés (réseau + branchement) • 3 324 ml de réseau inspecté dont 594 ml d'ITV
<p>SIVOM DE CALLAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en service du nouveau PR La Viste. Un avenant au marché a été réalisé pour la mise en place de pompes avec variateur intégré et d'un débitmètre
<p>SIVOM SUD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 8 débouchages de réseau réalisés • Bouchage récurrent du réseau d'assainissement sur le réseau gravitaire de Bargème en dessous du village • Réalisation de 4 branchements d'assainissement • Reprise du réseau d'assainissement sur 15 ml aux Gites de La Bastide • La Roque Esclapon : 1 passage caméra ITV
<p>TARADEAU</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de 20ml de canalisation au niveau du PR de l'Ormeau derrière la mairie - PVC 200 • Renouvellement 125 ml de canalisation en PVC 160 – Impasse de la Tour et reprise de six branchements • 6 débouchages avec hydrocureur 4x4 • 12 débouchages avec hydrocureur poids-lourd • 1 branchement d'assainissement collectif • 120 ml d'hydrocurage curatif • 5 passages caméra ITV
<p>TRANS EN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bouchage du réseau en provenance du secteur Peical avant l'arrivée à la station

<p>PROVENCE</p>	<p>d'épuration de Trans-Draguignan</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombreux débouchage sur le réseau du centre-ville avenue de la Gare et rue Nationale • Réalisation d'une ITV sur le réseau en amont du PR CTM : celui-ci est complètement effondré et doit être renouvelé (sauf si le PR CTM est supprimé avec raccordement de la ZI plus en amont) • Mise en charge du PR CTM en juin 2024 suite à une arrivée massive d'eaux claires parasites. Nouveau problème en juillet. Les eaux claires provenaient du canal irrigant. Le raccordement a été condamné • Bouchage et débordement du réseau route de la Motte • Pollution aux hydrocarbures par la société Best Drive rue du grand pont. Un curage de réseau a été réalisé • Débordement du réseau dans le lotissement Mirella suite aux fortes pluviométries du mois de mars • Bouchages réguliers chemin des petits Suous • Réalisation des travaux du SMA route du plan dans le cadre du PAPI35 • Réalisation de 5 branchements d'assainissement • 50 débouchages de réseau réalisés dont 4 débouchages avec hydrocureur 4x4 et 3 débouchages avec hydrocureur poids-lourd • Début du chantier pour le renouvellement du réseau d'assainissement Avenue de la Gare et Rue nationale. Le chantier a commencé sur une partie de la Rue de La Motte puis Avenue de la Gare. Le chantier se poursuivra en 2025 pour finaliser l'Avenue et de la Gare et la Rue Nationale • Renouvellement du réseau sur 7ml avec reprise de 2 regards tampons au niveau de la rue de La Motte en amont du pont (engagés en 2024 pour une réalisation en 2025) • 600 ml d'hydrocurage curatif • 8 passages caméra ITV
<p>VIDAUBAN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Changement d'une pompe au PR du Moulinier • Changement d'une pompe au PR Les Tuilleries • Changement d'une pompe au PR L'Hermitage • 9 branchements neufs • 41 débouchages avec le 4x4 • 104 débouchages hydrocureur poids-lourd • Renouvellement de 50ml de canalisation PVC 160 – Boulevard des Vallons et reprise de deux branchements • Renouvellement de 498ml de canalisation PVC 200 – Quartier Saint Pons Occidental • 3 000 ml d'hydrocurage préventif (Hameau de Ramatuelle) • 2 500 ml d'hydrocurage curatif • 20 passages caméra ITV

Partie III

PROJETS A VENIR



TRAVAUX A PREVOIR ET PROJETS D'AMELIORATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

COMMUNE	TRAVAUX ET PROJETS D'AMELIORATION
STEP AMPUS	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une ITV sur le réseau gravitaire en amont de la station et prévoir des travaux de réhabilitation ou de renouvellement
STEP CALLAS	<ul style="list-style-type: none"> STEP de Callas : mise en place d'un piézomètre STEP de Callas : renouvellement le système de traitement des boues STEP de Callas : renouveler les diffuseurs des rampes d'aération
STEP CLAVIERS-BARGEMON	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir la révision de la centrifugeuse à la STEP de Claviers/Bargemon Prévoir la révision des 2 surpresseurs d'aération à la STEP de Claviers/Bargemon Prévoir la réhabilitation de la piste d'accès à la STEP de Bargemon/Claviers. L'accès par véhicule léger devient très compliqué Prévoir la révision du dégrilleurs et de la vis compacteuse Prévoir la réhabilitation du chemin entre la STEP et le PR La Viste pour limiter les déplacements des agents
STEP CHATEAUDOUBLE - REBOUILLON	<ul style="list-style-type: none"> STEP Rebouillon : changement du sprinkler par un modèle plus adapté
STEP FIGANIERES	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir le renouvellement de la clôture de la STEP Etudier la construction d'une nouvelle station d'épuration avec une éventuelle mutualisation de la station d'épuration de Callas
STEP DE LORGUES	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir la révision de la centrifugeuse Prévoir la révision des 2 surpresseurs Renouveler l'automatisme du GE sur la STEP Reprendre l'accès béton au local surpresseur (DPIC) Reprendre l'étanchéité du bâtiment suite au problème d'infiltration (DPIC)
STEP LA MOTTE	<ul style="list-style-type: none"> Renouveler les diffuseurs des rampes d'aération à la STEP Village Renouveler le covistar de la centrifugeuse ainsi que les variateurs à la STEP Village Renouveler la canalisation d'alimentation du bassin d'orage sur la STEP Village Prévoir l'achat du terrain à côté de la STEP Etude en cours pour comparer la solution technique à retenir entre réhabiliter la STEP du Roucas ou raccorder les effluents du Roucas à la STEP Village
STEP LES ARCS	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir le renouvellement de la télésurveillance de la STEP (prévu dans le cadre des travaux à réaliser pour la mise en conformité des points A2/A5) Prévoir le renouvellement du 2eme surpresseur Réaliser quelques réparations au niveau du racleur à graisses Reprendre l'ensemble du process UV en sortie de station d'épuration : marché lancé et notifié en 2024 pour la réalisation des travaux en 2025. Le marché prévoit également le renouvellement de la partie filtration si cela était nécessaire. Actuellement les mesures de MES réalisées en amont de la filtration montre que les concentrations sont suffisamment basses pour permettre un bon fonctionnement des UV Reprendre la bande de roulement du clarificateur Reprendre la partie GC au niveau du canal de sortie (en attente des travaux sur les UV) PR Prévoir le renouvellement des ventouses sur le refoulement du PR de la Cognasse (vétustes et difficiles d'accès) Renouveler la télésurveillance sur le PR de la Cognasse (prévu dans le cadre des travaux à réaliser pour la mise en conformité des points A2/A5)
STEP MONTFERRAT CHATEAUDOUBLE	<ul style="list-style-type: none"> Couvrir les lits de séchage sur la station d'épuration de Montferrat/Châteaudouble Prévoir la révision du dégrilleurs et de la vis compacteuse
STEP SIVOM SUD	<ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter la station d'épuration de la Bastide : chiffrage réalisé (environ 20 k€)

STEP DE TARADEAU	<p>STEP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir le renouvellement de la télésurveillance de la STEP et des 3 postes terminaux dans le cadre des travaux de mise en conformité des points A2/A5 • Prévoir l'entretien des pompes à chaleurs au niveau de la serre. Certaines PAC seraient à renouveler • Prévoir la révision du laveur à sables • Prévoir de lever les rampes d'aération pour renouveler les diffuseurs • Etudier l'arrêt de la serre afin d'éviter les coûts importants d'exploitation et la comparer avec une filière classique sortie centrifugeuse vers compostage <p>PR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se mettre en conformité vis-à-vis de l'autosurveillance pour les points A2 et A5 (chantier en cours) • Renouveler les télésurveillances des postes de relevage Coua de Can, St Martin et Florieye (prévu dans le cadre des travaux à réaliser pour la mise en conformité des points A2/A5)
STEP TRANS-DRAGUIGNAN	<p>STEP</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étude de stabilité du génie civil du Clarificateur de la file 1 doit être poursuivie. En effet, les constats d'écoulement hétérogène sur la lame crénelée de l'ouvrage laissent penser que l'ouvrage a bougé. • Renouvellement de l'alimentation du clarificateur 1 • Renouvellement des armoires de commandes • Revamping des armoires électriques • Reprise des faux plafonds du bâtiment au premier étage <p>Réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reprise réseau Gardiole • Suppression des anomalies d'engorgements, rétrécissements, contre pente, constatées sur les tronçons - à étudier
AMPUS	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des travaux de réhabilitation ou de renouvellement
BARGEMON	<ul style="list-style-type: none"> • Chiffrage réalisé pour le raccordement de la maison de retraite au réseau d'eaux usées. Les travaux seront réalisés en 2025 • Plusieurs bouchages de réseaux ont été observés sur la commune. Globalement le réseau de la commune est en mauvais état. Il sera nécessaire de cartographier l'ensemble des débouchages réalisés afin de cibler les tronçons les plus problématiques. Des inspections caméra devront être réalisées par la suite pour déterminer si de la réhabilitation est possible ou si il faut prévoir des travaux de renouvellement • Points noirs à supprimer : des inspections caméras sont à réaliser pour déterminer les travaux à réaliser <ul style="list-style-type: none"> ○ Route de Brovès : casse ou flash ○ Avenue François Maurel au-dessus de la Gendarmerie et au-dessus de la pharmacie ○ Chemin de la vigne blanche ○ Sous mairie ○ Route de Broves HLM ○ Jean Jaurès : flash réseau
CALLAS	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir le renouvellement du réseau rue Vierme haute et fond Giraude • Renouveler le réseau chemin des poilus • Renouveler le réseau sur 15ml place du barri (fuite au pied du mru) • Renouveler le réseau entre Piémont et St Pierre avec reprise des regards • Réseau EU cassé à reprendre entre Giraude et Poilus
CLAVIERS	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir le dévoiement du réseau EU rue de la forêt au niveau de l'ancienne STEP • Prévoir le renouvellement du réseau sur 50 ml au niveau du futur parking
DRAGUIGNAN	<ul style="list-style-type: none"> • La création d'un poste de relevage permettant ainsi la suppression du siphon des Incapis/Les Saules est à étudier. • PR route de Montferrat. • Groupe électrogène au niveau du PR du Pont d'Aups. Les travaux sont prévus en mars 2025. • Mise en place de déversoirs d'orage
FIGANIERES	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une ITV sur le réseau EU du Valon avec reprise des branchements cassés : opération

	complexe du fait d'un accès très difficile
LORGUES	<ul style="list-style-type: none"> • Néant
LA MOTTE	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de 30ml avenue du 15 aout 1944 suite à l'effondrement • Réaliser des investigations sur le réseau gravitaire en amont de boulevard Bouis car malgré les travaux réalisés on observe de nombreuses eaux claires parasites à l'entrée du boulevard Bouis
LES ARCS	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement du réseau EU - Quartier des Ecoles • Renouvellement du réseau EU - Avenue des 13 Lorguais • Renouvellement du réseau EU - Lotissement Agnesi • Création du réseau EU dans le chemin de la Garrigue des Moulins
LE MUY	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de la convention de gestion.
SAINT ANTONIN	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser le PR Village
SIVOM SUD	<ul style="list-style-type: none"> • Reprendre le réseau en amont de la STEP de La Roque sur la partie situé aux abords de la rivière : avec les fortes pluviométries de cette année et les crues successives, le réseau se retrouve à l'air libre et pourrait être arraché • Réaliser des mesures topo et reprendre le réseau EU rue du Touron à Comps sur Artuby sur 40 ml
TARADEAU	<ul style="list-style-type: none"> • Néant
TRANS EN PROVENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer le PR CTM et raccorder le réseau d'assainissement de la ZI sur le réseau SIVU qui a été posé par le SMA. Cette solution permet de résoudre les problèmes d'odeurs et éviter de réhabiliter le poste ainsi que le réseau en amont du poste qui est effondré à plusieurs endroits • Reprendre le réseau chemin des Beaumes • Renouveler le réseau en encorbellement rue de la motte au niveau du pont • Prévoir le renouvellement du réseau en amont du PR CTM
VIDAUBAN	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement cana EU : Avenue Charles Pellegrin - Gallieni (400ml – PVC 200) • Renouvellement cana EU : Boulevard des Vallons – réparti en 3 tranches PVC 200 • Renouvellement cana EU – Chemin de l'Escarayol - PVC 200 (308 ml) • Renouvellement cana EU : Hameau de Blaïs – PVC 200 (300ml)